



Révision du Plan Local d'Urbanisme

Diagnostic et état initial de l'environnement

Document de travail du 21 janvier 2019

INTRODUCTION	p. 5
DIAGNOSTIC TERRITORIAL	p. 9
1. L'évolution urbaine	p. 10
2. L'analyse urbaine	p. 16
3. Le diagnostic foncier	p. 26
4. Le fonctionnement urbain	p. 30
DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE	p. 45
1. Les habitants	p. 47
2. Les logements	p. 57
3. Les activités socio-économiques	p. 62
ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	p. 67
1. Les caractéristiques physiques du territoire	p. 69
2. Les espaces naturels et protections	p. 79
3. Les risques et nuisances	p. 89
4. Les réseaux techniques urbains	p. 100
5. Le développement durable et les énergies renouvelables	p. 102
GLOSSAIRE	p. 105

Introduction

1. Présentation du contexte

Contexte géographique d'Ollainville

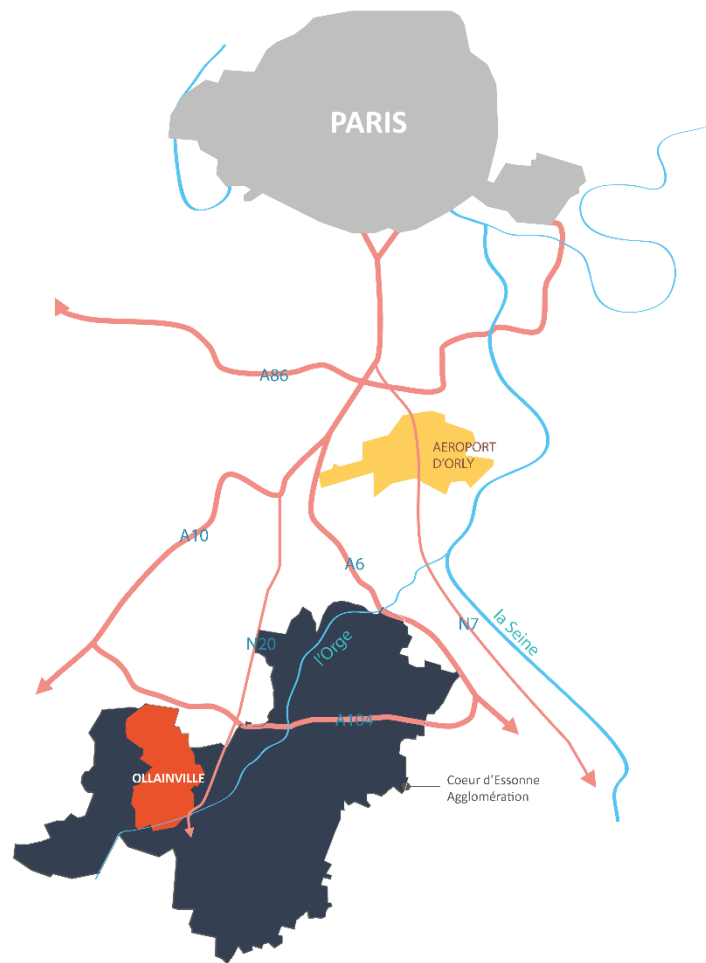
La commune d'Ollainville se trouve dans le département de l'Essonne, à une trentaine de kilomètres au sud de Paris, sur l'axe de la RN20 Paris-Orléans. Elle compte une population d'environ 4 700 habitants en 2015 (4 550 habitants en 2010 – source INSEE) pour une superficie de 11 km², soit une densité d'environ 430 habitants par km² (700 hab./km² en Essonne).

Elle est membre de Cœur d'Essonne Agglomération. Créée le 1er janvier 2016, Cœur d'Essonne Agglomération est née de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais. Elle rassemble aujourd'hui 203 000 habitants et 21 communes.

Sa localisation sur la RN20, et la proximité de deux gares RER, qui lui confèrent une très bonne accessibilité, ont accéléré son développement depuis plus de vingt ans. Ollainville est passée d'un village de villégiature à forte dominante agricole à une petite ville attractive pour les actifs des pôles d'emplois du nord de l'Essonne, Massy et Orly notamment, qui y cherchent la qualité de vie d'une commune rurale et la proximité des zones d'emplois. Par conséquent, la pression urbaine y est forte depuis le début des années 80.

Les principales caractéristiques de la commune d'Ollainville sont l'accueil sur une grande partie Nord de son territoire de terrains militaires (370 hectares) et la présence de deux entités urbaines : La Roche et le bourg d'Ollainville.

Carte de localisation



Situation géographique d'Ollainville en région parisienne

1. Présentation du contexte

Cœur d'Essonne Agglomération

La commune d'Ollainville appartenait à la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge. Le 1er janvier 2016, la Communauté de Communes de L'Arpajonnais et la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge ont fusionné pour devenir Cœur d'Essonne Agglomération. Celle-ci est composée de 21 communes regroupant une population de plus de 203 000 habitants sur une surface totale de près de 119 km².

Son rôle est d'élaborer et de réaliser des projets à l'échelle de l'agglomération et de renforcer la cohérence territoriale sur le principe de la solidarité entre les communes et le respect de leur autonomie.

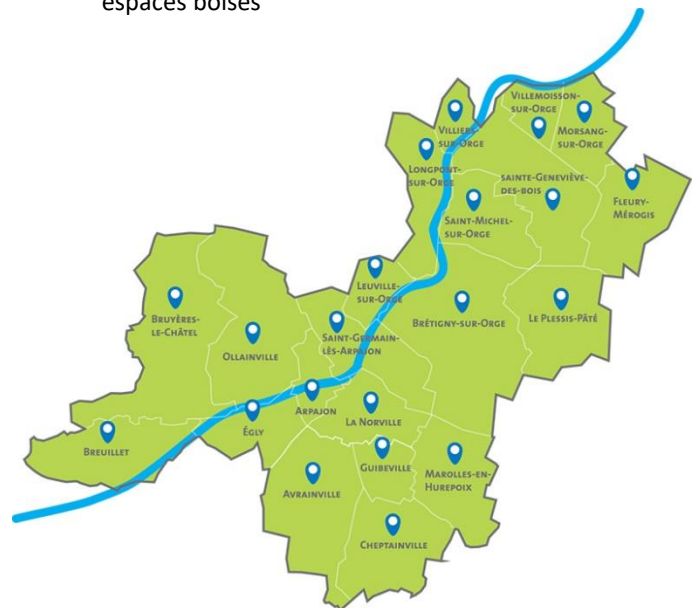
La communauté d'agglomération de Cœur d'Essonne dispose de multiples compétences. Le développement économique, l'emploi, le logement et les transports font partie de ses principaux axes d'intervention.

Cœur d'Essonne Agglomération agit également dans de nombreux services de proximité : accueil des enfants de moins de 3 ans, entretien des voiries, collecte des déchets, gestion de l'eau potable, des équipements culturels et sportifs ou encore éclairage public.

Les compétences de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération sont les suivantes :

- Développement économique
- Équilibre social de l'habitat
- Aménagement du territoire
- Politique de la ville
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- Accueil des gens du voyage

- Gestion de l'eau potable
- Gestion de l'assainissement
- Gestion de la voirie d'intérêt communautaire
- Environnement
- Gestion des équipements sportifs et culturels
- Action sociale (santé, Préventions spécialisée et accès au droit)
- Aménagement de « LA BASE » (ancienne base aérienne 217)
- Gestion des structures Petite Enfance d'intérêt communautaire
- Gestion de la maison des syndicats
- Éclairage public et signalisation lumineuse tricolore
- Gestion des poteaux incendie
- Réseau Très Haut Débit
- Soutien aux actions culturelles
- Mise en réseau de la lecture publique
- Aménagement de la Vallée de l'Orge et des espaces boisés



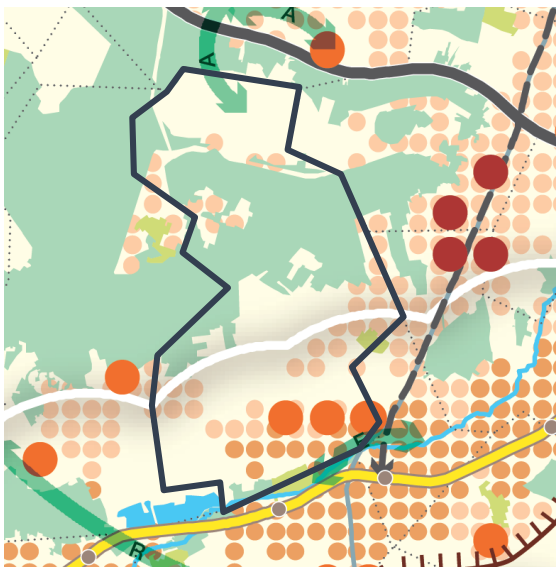
2. Les documents supra – communaux en vigueur

A. Le SDRIF

Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France a été approuvé par le Conseil l'État par décret du 27 décembre 2013, publié le 28 décembre 2013 au Journal officiel.

Le SDRIF fixe des orientations générales sur les espaces urbanisés, les espaces agricoles, les espaces boisés et les espaces naturels, les espaces verts et les espaces de loisirs.

Zoom de la carte de destination des sols du SDRIF 2013



- Les espaces agricoles
- Les espaces boisés et les espaces naturels
- Les espaces verts et les espaces de loisirs
- * * Les espaces verts et les espaces de loisirs d'intérêt régional à créer

Les espaces urbanisés

- Espace urbanisé à optimiser
- Quartier à densifier à proximité d'une gare

Les continuités

- Espace de respiration (R), liaison agricole et forestière (A), continuité écologique (E), liaison verte (V)

LES ESPACES URBANISÉS

A l'horizon 2030, à l'échelle communale, le PLU doit permettre une augmentation minimale de **15 % de la densité humaine** ainsi que de la **densité moyenne des espaces d'habitat**.

Soit environ 250 logements à construire au sein de ces espaces sur la période 2013/2030.

LES SECTEURS À FORT POTENTIEL DE DENSIFICATION

Il s'agit de secteurs comprenant des emprises mutables importantes ou des secteurs disposant d'un fort potentiel de valorisation.

Chaque pastille orange offre 25 hectares d'urbanisation. Cette urbanisation doit être localisée à l'endroit de la pastille. La densité minimale sur ces secteurs d'extension est de 35 logements par hectare.

LES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT À PROXIMITÉ DES GARES

La commune d'Ollainville doit permettre une densification à proximité des gares. Le cercle offre **une extension de l'urbanisation de l'ordre de 5%** de la superficie de l'espace urbanisé communal, en continuité de ce dernier (soit environ **9,6 hectares**).

LES ESPACES À PROTÉGER

Le bois de Saint-Eutrope au nord de la commune est identifié comme un espace boisé et naturel à protéger.

Une liaison agricole et forestière entre Marcoussis et Ollainville est identifiée au nord. Elle constitue une continuité spatiale concourant aux paysages et à l'identité des lieux. Une continuité écologique est identifiée au sud de la commune, dans le fond de la vallée de l'Orge et de la Rémarde. Elle permet la circulation des espèces entre des réservoirs de biodiversité.

Des dispositifs spécifiques doivent être mis en place pour garantir les continuités.

2. Les documents supra – communaux en vigueur

B. Le Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France

Les dispositions réglementaires du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en termes de stationnement, doivent respecter les prescriptions du PDUIF (Plan des Déplacements Urbains d'Île-de-France) approuvé le 19 juin 2014.

Le PDUIF fixe des prescriptions pour le stationnement véhicule et vélo selon le type de construction :



STATIONNEMENT VÉHICULE

Les constructions à destination d'habitation

Le PLU ne peut exiger la création d'un nombre de places de stationnement supérieur à 1,5 fois le niveau moyen de motorisation des ménages constaté dans la commune (soit pour Ollainville : 1,47) :

1,47 x 1,5 ≈ 2,2 places par logement maximum

La commune peut également si elle le souhaite inclure une disposition pour les places visiteurs.

A moins de 500 mètres d'une station de transport, il est interdit de fixer des obligations supérieures à :

- 1 place par logement
- 0,5 place par logement social

Les terrains situés au sud de l'avenue d'Egly ne pourront pas avoir des obligations supérieures à 1 place par logement.

Bureaux :

Le PDUIF fixe pour les bureaux une norme maximale afin de limiter le nombre de places de stationnement créées :

- À moins de 500 m d'une station de TC, il ne pourra être construit plus d'1 place pour 45 m² (norme plafond).
- À plus de 500 m d'une station de TC, ne pourront pas être fixées des obligations supérieures à 1 place pour 55m² (borne à la norme plancher).

Par ailleurs, le **Code de l'urbanisme** fixe des normes stationnement pour les constructions de logements sociaux et des résidences universitaires. Conformément à l'article L. 151-35 du Code de l'urbanisme, il ne pourra être réalisé à Ollainville plus d'1 place de stationnement par logement de ce type.



STATIONNEMENT VELO

Les normes proposées par le PDUIF sont minimales.

Habitat collectif :

0,75 m² par logement pour les logements jusqu'à deux pièces principales et 1,5 m² par logement dans les autres cas, avec une superficie minimale de 3 m²

Bureaux :

1,5m² pour 100 m² de surface de plancher

Activités / commerces de plus de 500 m², industrie et équipements publics :

A minima une place pour 10 employés

Etablissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées, universités) :

Une place pour 8 à 12 élèves.

2. Les documents supra – communaux en vigueur

C. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique

Le schéma régional de cohérence écologique, co-élaboré par l'Etat et la Région, est le volet régional de la trame verte et bleue. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. A ce titre :

- il identifie les composantes de la trame verte et bleue (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux, obstacles au fonctionnement des continuités écologiques) ;
- il identifie les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définit les priorités régionales dans un plan d'action stratégique ;
- il propose les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Ce document a été approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013. Il est composé notamment de différentes cartes : une identifiant les composantes de la trame verte et bleue, et une autre les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue.

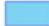


Le SRCE est un document supra communal qui doit être pris en compte dans le projet de PLU.

À Ollainville, le SRCE identifie les objectifs de préservation et de restauration de la trame verte et bleue suivants :

- Préserver le corridor fonctionnel de la sous-trame arborée dans le bois de Saint-Eutrope
- Restaurer le corridor à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité au nord de la commune
- Restaurer le corridor alluvial multitrame en contexte urbain dans le fond de la vallée de la Rémarde
- Traiter prioritairement le secteur de concentration de mares et de mouillères qui est actuellement recoupé par des infrastructures de transport



AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques

-  Secteurs de concentration de mares et mouillères
-  Mosaïques agricoles
-  Milieux humides alluviaux recoupés par des infrastructures de transport

Occupation du sol

-  Boisements
-  Formations herbacées
-  Cultures

Diagnostic territorial

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

1. L'évolution urbaine	P16
A. L'histoire d'Ollainville	P
B. L'évolution de l'urbanisation	P
C. La consommation d'espaces naturels et agricoles	p
2. L'analyse urbaine	p
A. Les formes urbaines présentes sur le territoire communal	P
B. Le patrimoine bâti	P
3. Le diagnostic foncier	P
4. Le fonctionnement urbain	P
A. Les entrées de ville	P
B. Les déplacements	P
a) Le réseau routier	P
b) Le stationnement	P
c) Les transports en commun	P
d) Les circulations douces	P
C. Les équipements	P
a) Les équipements administratifs	P
b) Les équipements scolaires et de petite enfance	P
c) Les équipements culturels	P
d) Les équipements sportifs	P
e) Les autres équipements	P

1. L'évolution urbaine

A. L'évolution historique

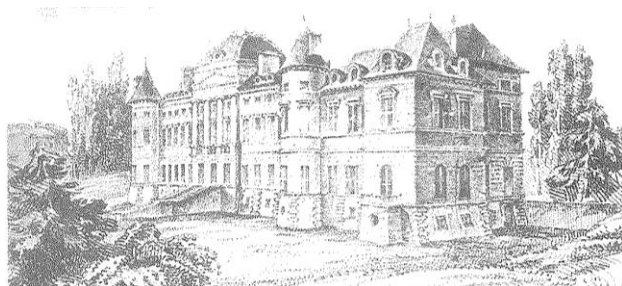
Les premières populations se sont certainement implantées à Ollainville à l'époque néolithique, comme en témoignent les outils et armes en pierre polie découverts dans la vallée de l'Orge, au lieu dit Moulin de Trévoix.

Le premier document faisant référence à Ollainville date de la fin du VII^e siècle. Le nom d'origine de la commune serait OLINVILLE, du latin AOLINVILLA. Le suffixe VILLA désignant une ferme, le nom de la commune désignait vraisemblablement à l'origine « la ferme d'Olin ». Village agricole, Olinville pourrait s'être développé avec la construction d'un monastère aujourd'hui disparu, qui se situait certainement à l'endroit que l'on appelle actuellement « Les Moines Blancs » à la sortie Ouest de l'agglomération sur la route de Bruyères (CD 152).

La Guerre de 100 ans n'épargne pas Ollainville, alors rattaché à la commune de Bruyères-le-Châtel. On ne compte plus en 1462 qu'un ménage à La Roche et six à Ollainville.

Le nom d'Ollainville reste attaché au roi Henri III (1574-1586) qui y acquit une résidence pour la reine Louise en 1576. On peut voir les vestiges de ce château démoli en 1831 place de la Rocade aux terrasses du château.

En 1709 on compte une soixantaine de ménages à Ollainville. En 1792, Ollainville devient une commune englobant les hameaux de La Roche, de Baillot et de Trou (situé sur le plateau de Couard près de Marcoussis), mais reste rattaché à la paroisse de Bruyères-le-Châtel. Ceci explique l'absence aujourd'hui d'une église dans le centre bourg. En 1885, le Conseil Municipal demande la construction d'une église sur l'emplacement de l'ancien château d'Henri III, mais l'autorisation de la préfecture est retirée et l'emplacement devient une place publique. Une petite chapelle est implantée dans le village depuis 1966.



Le principal corps de bâtiment du château d'Ollainville à l'époque d'Henri III

1. L'évolution urbaine

B. L'urbanisation récente

En 1896, la commune compte 485 habitants, dont 215 dans le bourg. Elle se compose à l'époque d'un chef lieu et des hameaux et écarts de La Roche, Baillot, Bel-Air, Couard, Moulin-Neuf, Moulin de la Bête, Trévoyes et le Rué. La commune est desservie par la ligne ferroviaire reliant Paris à Tours par Vendôme. Il n'y a pas de gare sur le territoire, mais à Arpajon, ainsi qu'une halte à Egly. L'agriculture évolue vers le maraîchage, notamment la tomate et le haricot, ainsi que les arbres fruitiers. Une carrière située à Maison-Rouge produira des pierres de Meulnières qui serviront à la construction du métro parisien. Les nombreux vestiges de fermes et les moulins de la Vallée de l'Orge témoignent aujourd'hui des activités rurales très présentes à Ollainville.



Carte de Cassini, début XIX^{ème}, source Géoportail.

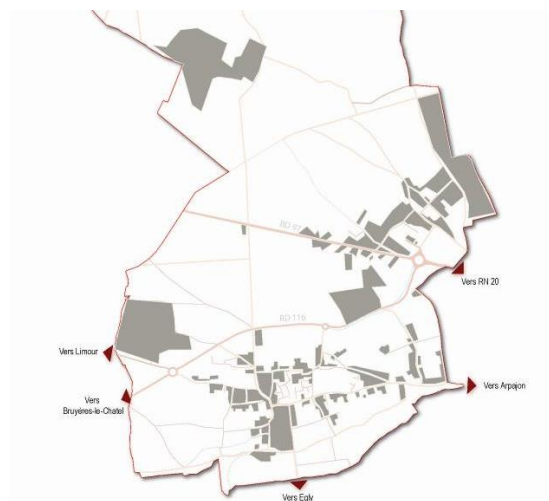


Carte d'État Major, 1824, source Géoportail.

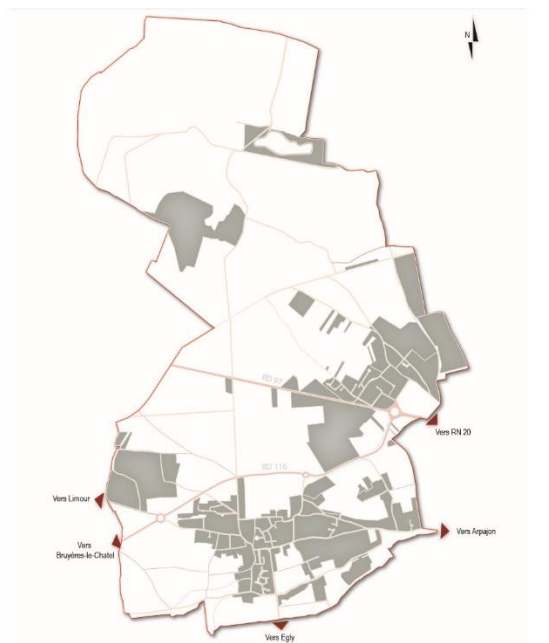
L'urbanisation au début du XIX^{ème}



L'urbanisation en 1980



L'urbanisation en 2018



2. L'analyse urbaine

A. L'occupation du sol

Aujourd'hui, la commune est constituée par trois grands ensembles :

- L'espace urbain, situé au sud-est, qui couvre 250 hectares (23% du territoire)
- L'espace agricole, qui enserme les deux bourgs (375 ha, 33% du territoire). Celui-ci n'est pas homogène : la partie Ouest et Nord, composée de champs de tailles importantes, apparaît plus pérenne que les champs exploités à l'Est, entourés par l'urbanisation, peu accessibles, et dont certains sont en friche.
- L'espace boisé, qui occupe une grande partie de la moitié Nord de la commune, (360 ha, 33% du territoire)

Ollainville a également quelques spécificités sur son territoire :

- Des terrains militaires sur une grande partie du territoire communal.
- Des espaces humides des rives de la Rémarde et de l'Orge. Ces milieux abritent une biodiversité importante.

En 2015, la commune compte **4 714 habitants** pour une superficie de **1 133 ha**. La densité moyenne est d'environ 415 habitants par km².

L'espace bâti :

L'espace bâti se situe quasiment intégralement dans la moitié Sud du territoire communal.

Il s'organise autour du double cœur historique constitué par :

- le hameau de La Roche
- le Bourg d'Ollainville.

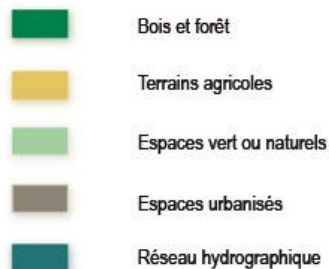
Le Bourg d'Ollainville est bordé par d'importants bâtiments, durs ou légers, liés à l'activité agricole (serres et bâtiments de stockage).

L'espace bâti est relativement concentré et plutôt dense, constitué en majeure partie de typologies traditionnelles de bourg et de lotissements. On note également la présence ponctuelle de quelques collectifs.

Un mitage des espaces périurbains est constaté le long des principaux axes routiers, notamment route de Limours.

Carte de l'occupation du sol

Occupation du sol en 2018



2. L'analyse urbaine

B. La consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles

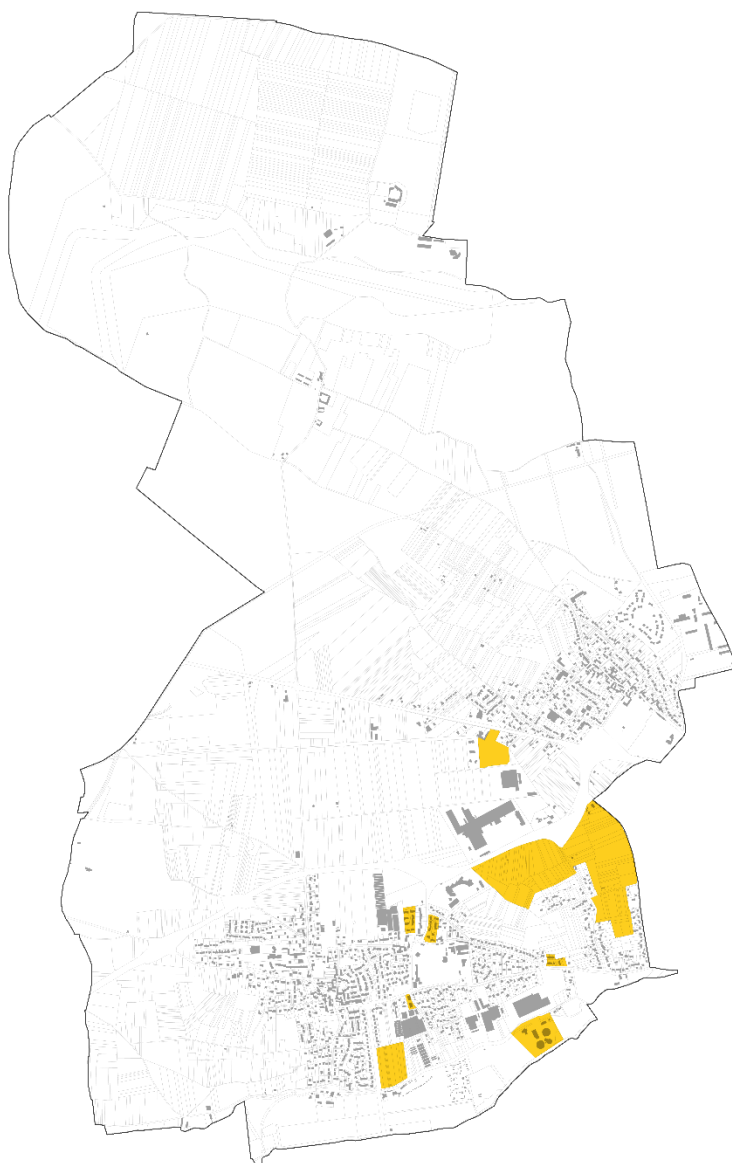
Les projets en cours/réalisés

Hors ZAC des Belles Vues, ce sont 7 projets qui sont actuellement en cours de finalisation ou réalisés depuis 2012.

La consommation d'espace naturels, forestiers et agricoles sur l'ensemble de la commune (Bourg et hameau de la Roche) est d'environ 9,5 hectares.

En comptant la ZAC Belles Vues en cours de réalisation, le total est porté à environ 41,5 hectares.

Ces 41,5 hectares ont permis d'accueillir de nouveaux logements pour poursuivre les efforts de construction en vue de respecter les objectifs du SDRIF et de la loi SRU (25% de logements sociaux). De nouveaux équipements ont également été créés (station de traitement des eaux usées) et permettent de répondre aux besoins de la population tout en anticipant la croissance démographique.



2. L'analyse urbaine

C. Les formes urbaines

La structure urbaine d'Ollainville est composée de nombreuses typologies.

Les centres de la Roche et du Bourg sont marqués par du bâti traditionnel de village, maisons de ville et corps de ferme. Le développement s'est ensuite fait différemment dans les deux pôles urbains.

Le bourg a connu des extensions organisées, majoritairement sous forme de lotissements. La Roche s'est développée par un habitat plus spontané, moins uniforme aussi.

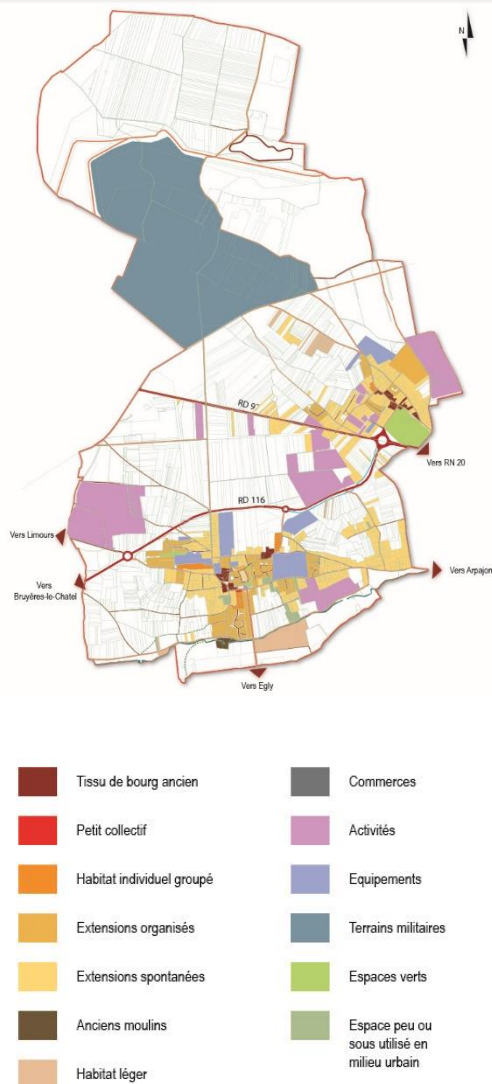
Dans l'ensemble, le Bourg et la Roche sont composés de bâti relativement dense en emprise au sol, mais peu élevé. On trouve tout de même quelques collectifs en entrée de bourg notamment, mais n'excédant pas deux ou trois niveaux.

Ollainville n'a pas énormément souffert du phénomène de mitage de ses espaces, naturels et agricoles. Ce phénomène reste circonscrit à la route de Limours et au site des Belles Vues.

Enfin, de grandes emprises sont remarquables, avec des bâtiments imposants. Equipements ou activités, ces emprises se situent principalement entre la Roche et le Bourg.

Carte des formes urbaines

Les formes urbaines en 2018



2. L'analyse urbaine

Le Bourg Ancien

Ce tissu correspond aux parties les plus anciennes de l'urbanisation. Il constitue une part relativement faible des espaces urbanisés de la commune, on le trouve dans les centres du Bourg d'Ollainville et de la Roche.

Il se compose d'un bâti relativement dense, continu et implanté à l'alignement des voies. Le Bourg est toutefois plus dense et abrite une plus grande mixité fonctionnelle que la Roche.

Ce bâti est souvent assez bien conservé. Il convient de l'identifier et de le préserver dans le PLU.



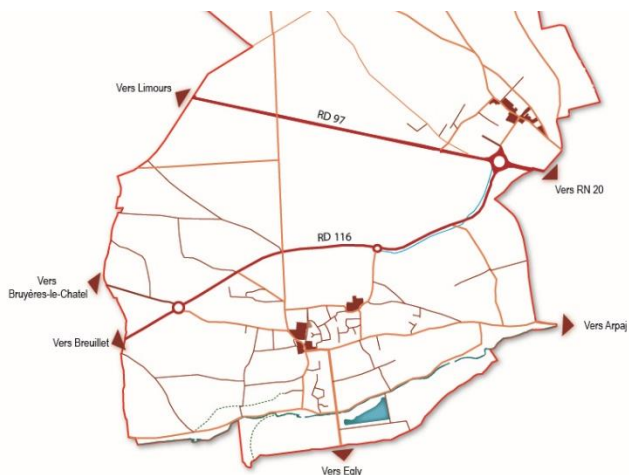
L'habitat individuel groupé

Assez faiblement représenté sur le territoire communal, ce type d'habitat se situe en limite de centre bourg. Il constitue souvent une transition entre le bourg ancien et les quartiers d'habitat plus pavillonnaires.

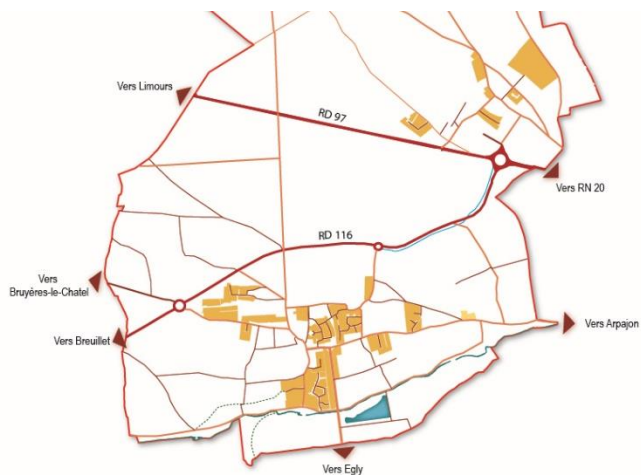
Il se caractérise par des maisons de ville accolées, en retrait par rapport aux voies. Cette forme urbaine permet une relative densité en restant dans de l'habitat individuel.



Localisation sur le territoire



Localisation sur le territoire



2. L'analyse urbaine

Les extensions spontanées

C'est la forme urbaine la plus présente sur le territoire communal. Elle s'est développée autour des bourgs et le long des axes de communication, notamment entre Arpajon et le Bourg d'Ollainville.

Contrairement aux extensions organisées, le bâti et le parcellaire ne présentent ni homogénéité, ni régularité. Ce sont souvent des espaces peu denses avec une couverture végétale importante.

Certaines constructions sont dispersées dans les espaces agricoles et naturels.



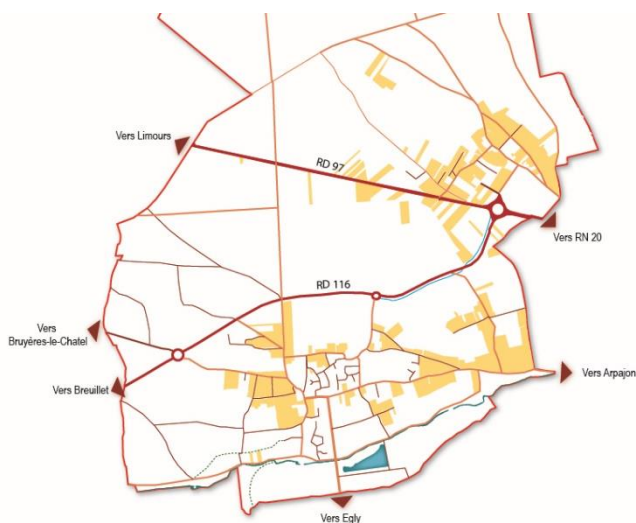
Les activités

Si beaucoup d'entreprises se sont implantées dans le tissu urbain au gré d'opportunités foncières, on recense quelques grands sites d'accueil d'activités sur la commune :

- La briquetterie PACEMA entre le Bourg et la Roche
- Le « Moulin-Neuf » au Sud-Est du bourg dans la vallée de l'Orge
- Le site du C.E.A. à l'ouest : Le TGCC (Très Grand Centre de Calcul) a été livré en 2010 à proximité du CEA.



Localisation sur le territoire



Localisation sur le territoire



2. L'analyse urbaine

Les équipements

La commune possède un bon niveau d'équipement général. Si la majorité est regroupée dans le bourg, la Roche dispose tout de même de quelques équipements de proximité.

A La Roche

- Ecoles maternelle et primaire
- Parc public de la Butte aux Grès
- Bâtiment de l'Orangerie – bibliothèque annexe
- Cuisine centrale communale
- Centre de loisirs primaire et maternel

Au bourg

- Mairie
- Ecoles primaire et maternelle
- Terrain multisports
- Espace Louis Aragon
- Bibliothèque municipale ...

Le collège est implanté entre les deux, avec le gymnase.

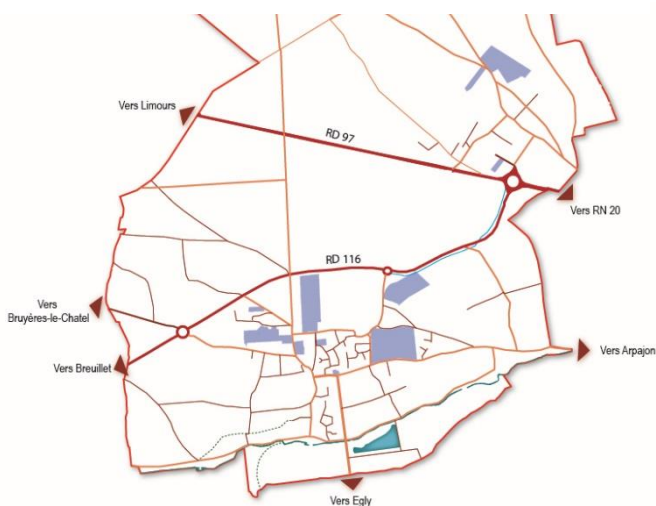
L'habitat léger

Le camping, situé en bordure de la Rémarde, est ouvert à l'année.

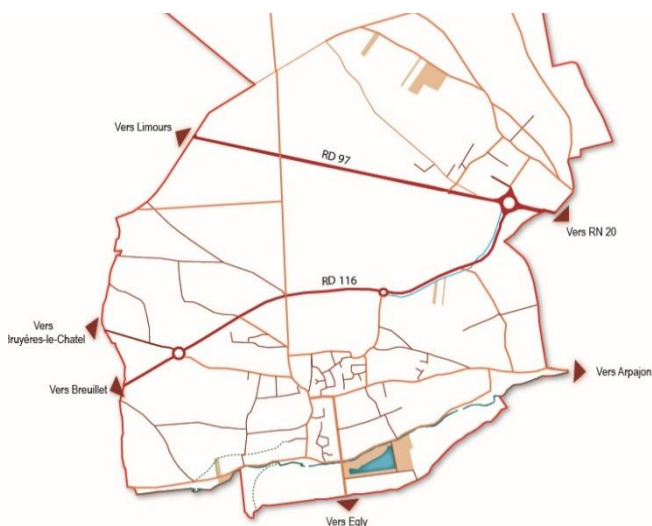
Les secteurs d'habitat des gens du voyage sédentarisés sont répartis de manière aléatoire en limite des bourgs, le long de la Rémarde ou au sein d'espaces agricoles. Ces installations souvent illégales participent au mitage des terres agricoles et déqualifient les entrées de ville.



Localisation sur le territoire



Localisation sur le territoire



2. L'analyse urbaine

D. Le diagnostic foncier

Les espaces sous utilisés

Un certain nombre d'espaces sous utilisés a été relevé dans l'espace urbain constitué, notamment dans le centre bourg :

- Des friches urbaines
- Parkings sauvages
- Dépôt de matériel...

Certains de ces espaces sont bien situés (proximité commerces, services et équipements), et constituent des opportunités pour l'implantation de nouveaux logements ou d'équipements.

Des terrains dans les quartiers pavillonnaires ont un potentiel de densification moyen voire important. Les parcelles ciblées peuvent faire l'objet de divisions parcellaires. Un des objectifs est de permettre des évolutions douces sans dénaturer l'esprit et l'identité de ces quartiers.

Les projets en cours ou réalisés

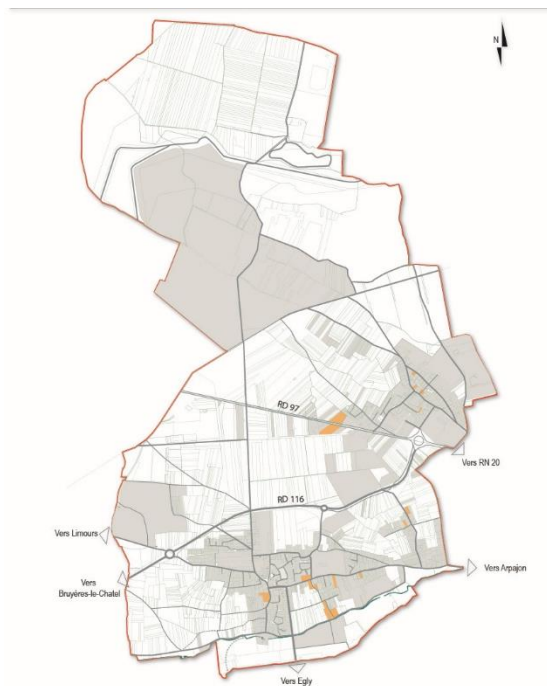
Les programmes immobiliers à venir et connus à la date de fin septembre 2018 sont nombreux. Hors ZAC, l'ensemble de ces programmes devraient permettre la construction de 250 logements supplémentaires.

La ZAC des Belles Vues devrait permettre la construction d'environ 300 logements supplémentaires, dont 60 logements locatifs sociaux.

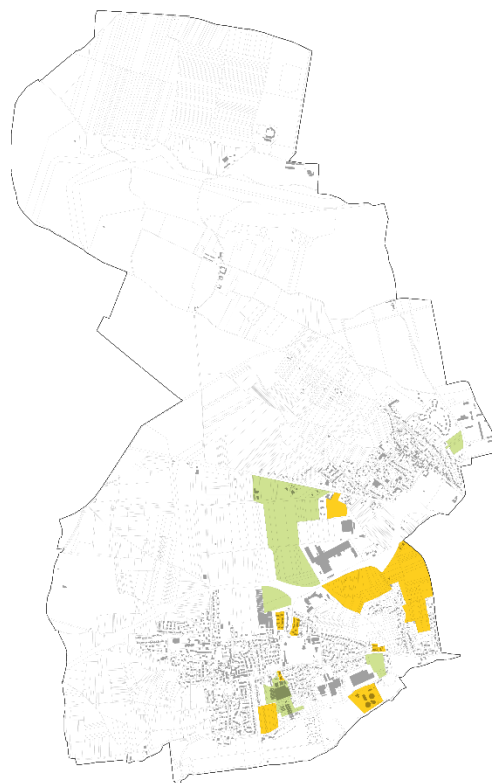
Les sites de projet potentiel

D'autres sites sont repérés et représentent pour le moment une réserve foncière. Certains sont d'ores et déjà identifiés dans le plan de zonage du PLU de 2012 comme zone AU. Ces sites ont vocation à muter dans les prochaines années pour répondre aux besoins grandissants de la population mais aussi de répondre aux objectifs de construction de logements fixés dans les documents supra communaux (État, SDRIF...).

Les espaces sous utilisés



Les sites de projet



2. L'analyse urbaine

La ZAC des Belles-Vues, située sur le territoire des communes d'Arpajon et d'Ollainville, constitue un potentiel d'aménagement urbain à l'échelle communautaire. Le site, de 56 hectares environ (dont 24 ha sur Arpajon et 32 ha sur Ollainville), est essentiellement constitué de terrains agricoles et il est bordé par la RN20 à l'Est. Il a vocation à devenir un quartier mixte mêlant logements, activités, commerces et équipements, assurant la connexion entre les différents quartiers alentours.

À Ollainville la ZAC représente environ 300 logements dont 60 logements locatifs sociaux.

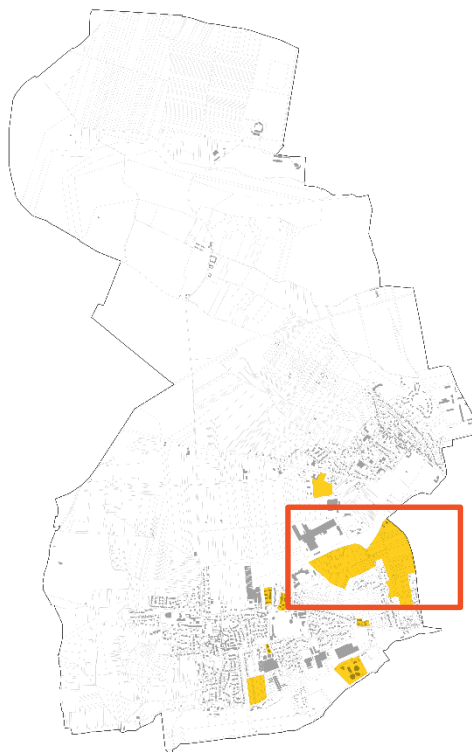


Sur l'ensemble du périmètre, le projet prévoit la construction d'environ 192 000 m² de surface de plancher, hors équipement de superstructure :

- 49,5% pour du logement dont 30% en locatif social.
- 43,2% pour des activités mixtes, artisanales, tertiaires et commerces
- 7,3% pour des équipements publics (équipement scolaire, sportif et parc public)

Les projets en cours/réalisés

Localisation de la ZAC



ZAC des Belles Vues



2. L'analyse urbaine

Hors ZAC des Belles Vues, ce sont 8 projets qui sont actuellement en cours ou réalisés depuis 2012.

Les sites de projet réalisés ou en cours ont en majorité accueilli de nouveaux logements soit environ 250 unités.

Les opérations de logements :

Les sites 1, 2, 3, 5 et 7 ont été de petites et moyennes opérations immobilières, avec une densité importante. En effet, ces opérations ont permis de construire de l'habitat sous forme de logement intermédiaire, individuel groupé et collectif urbain.

Le site 6 est plus conséquent par sa superficie. Il est en cours de réalisation. L'opération de logements permettra la construction de 120 logements supplémentaires dont 87 qui seront des logements locatifs sociaux.

Le site 8, localisé dans le hameau de la Roche, est une opération pas encore terminée, qui va engendrer la création d'environ 37 logements supplémentaires avec une mixité des formes urbaines.

Les nouveaux équipements :

L'opération sur le site 4 a permis la construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées aux abords de la Rémarde, nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune.

Les projets en cours/réalisés

Le bourg



Numéro	Superficie	Type	Nombre lgts
Site 1	0,69 hectare	Lgt intermédiaire	
Site 2	0,51 hectare	Individuel groupé	21
Site 3	0,44 hectare	Individuel groupé	12
Site 4	3,39 hectares	Équipement	-
Site 5	0,2 hectare	Collectif urbain	
Site 6	2,38 hectares	Mixte	120 (83 LLS)
Site 7	1,63 hectare	Mixte	-

Le hameau de la Roche



Numéro	Superficie	Type	Nombre lgts
Site 8	1,82 hectare	Mixte	37

2. L'analyse urbaine

D. Le diagnostic foncier

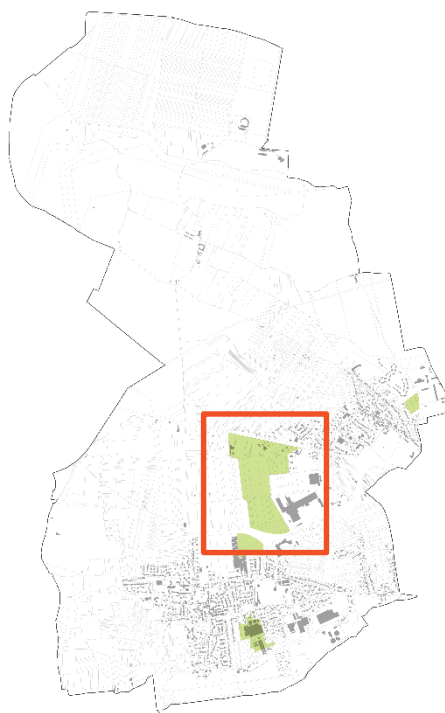
Un site actuellement classé en zone AUAE (cf PLU de 2012), d'une superficie de 21,8 hectares, pourrait faire l'objet d'un projet d'envergure dans les prochaines années.



Il est idéalement situé, entre le bourg et le hameau de la Roche.

Les sites de projet potentiel

Localisation du site mutable



Site mutable



2. L'analyse urbaine

Des sites de projet potentiel sont identifiés. Il en existe 3 dont le potentiel pourrait permettre la réalisation d'un projet d'aménagement dans les prochaines années.

Les sites 1 et 2 localisés dans le Bourg ont une superficie importante, environ 3,3 hectares et 3,9 hectares. Ils permettront l'accueil de logements mixtes et l'implantation d'activités économiques.

Le site 3 se situe dans le hameau de la Roche. Le terrain n'est pas encore viabilisé mais le projet est d'ores et déjà défini. Ce site permettra l'accueil de 20 logements sociaux et 17 lots à bâtir.

Les sites de projet potentiel

Le bourg



Numéro	Superficie	Type	Estimation nombre lgts
Site 1	3,27 hectares	Mixte + activités éco	36 LLS
Site 2	3,84 hectares	Mixte	70

Le hameau de la Roche



Numéro	Superficie	Type	Nombre lgts
Site 3	1,39 hectare	Mixte	20 LLS + 17 lots à bâtir

2. L'analyse urbaine

E. Le patrimoine bâti

La commune a conservé sur son territoire des traces de son passé de commune agricole et de sa fonction de villégiature :

- 2 moulins au bord de la Rémarde, qui fonctionnaient jusqu'à la fin du 19ème siècle.
- Quelques corps de ferme disséminés dans les zones urbaines, relativement bien conservés.
- De petits châteaux ou maisons de maître intégrés dans des parcs privés : le château de la Roche et la salle de l'Orangerie ainsi que le château de l'EREA.
- Un belvédère route de Limours
- La villa de la Tourelle : bâtisse du 18ème siècle, achetée par la commune et transformée en nouvelle mairie avec son parc de 5 000m².
- La façade de l'école primaire de La Roche
- La rue des Prés : la plus ancienne rue d'Ollainville. Elle est pavée.

Le patrimoine bâti



2. Le fonctionnement urbain

A. Les transports et mobilités

Le réseau routier

Échelle régionale

La commune est bordée par des axes routiers importants :

- La RN 20 qui la rend facilement accessible depuis Paris et les pôles d'emplois du nord de l'Essonne.
- La Francilienne, troisième périphérique de l'Île-de-France.

Échelle communale

Deux axes supportent un trafic important : la RD 116 qui relie Arpajon et Dourdan et la RD 97 qui relie Arpajon et Limours, principal axe de traversée Est-Ouest de la ville.

Les coupures urbaines

Les traversées Nord-Sud sont plus difficiles notamment à cause de la présence des terrains militaires et deux axes principaux (RD 116 et RD 97) qui créent des coupures fortes entre le nord et le sud du territoire communal.

Le Schéma Départemental des déplacements 2020

Le SDP 2020 vise à répondre à 3 enjeux :

- Enjeu économique
- Enjeu de solidarité
- Enjeu de préservation de l'environnement

Il établit un diagnostic et donne les grandes orientations concernant la mobilité en Essonne. De plus, il permet de rendre cohérent les différents projets menés par la pluralité d'acteurs du contexte francilien.

Le trafic en 2015/2016

D152 : le trafic est relativement faible (entre 1 000 et 2 500), notamment grâce à une desserte Est-ouest satisfaisante (D97 ; D116D).

D97 : le trafic journalier est supérieur à 15 000 en entrant dans la commune depuis la N20, il est de fait conséquent. Le trafic diminue fortement par la suite, car une partie du flux emprunte la D161D.

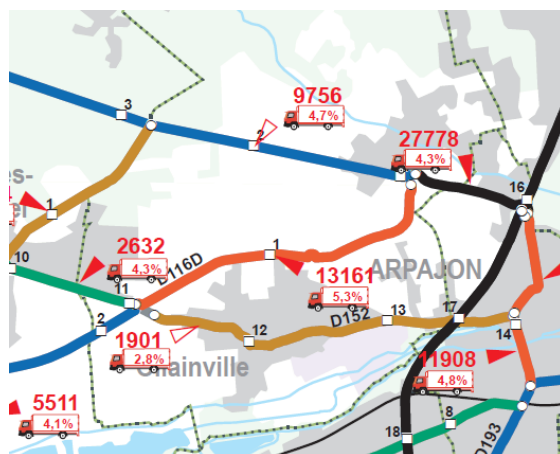
D116D : la traversée d'Ollainville est importante, avec des flux compris entre 10 000 et 15 000 véhicules par jour.

Réseau viaire

La trame viaire



Trafic routier en 2015-2016



Source : CD91 Essonne

2. Le fonctionnement urbain

A. Les transports et mobilités

Le stationnement

Il n'y a pas véritablement de problème de stationnement en centre-bourg.

Il y a environ 49 places de stationnement public sur l'ensemble du territoire communal :

- 25 places publiques dans le centre bourg
- 7 places minute
- 10 places, place de la Fresque
- 8 places en face de la chapelle



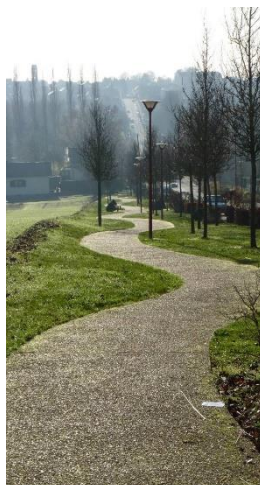
Les pistes/bandes cyclables

La voirie de centre bourg rend difficile l'implantation de pistes cyclables.

L'écoquartier des Belles Vues sera l'occasion de développer des modes de déplacement alternatifs sur la commune : pistes cyclables, liaisons piétonnes, transports en commun.

Une piste cyclable reliant le centre et le site de Belles Vues dessert le collège.

Il existe une liaison douce (la « trame verte ») entre la gare et la Roche, via le collège.



Les transports en commun

La commune, si elle ne dispose pas de gare sur son territoire, est proche du réseau SNCF RER C des gares d'Arpajon et d'Egly (à moins d'un kilomètre du centre ville) et dispose de liaisons de bus :

- Liaison bus DM20 (KEOLIS) centre ville – Gare d'Egly (RER C) fonctionne matin et soir.
- Liaison bus DM20S qui dessert les lycées Belmondo (Arpajon), Michelet (Arpajon) et Cassin (La Norville)
- Ligne 68,100 Bruyères-le-Châtel – Ollainville (Ormont Transport)
- Ligne 39-18 entre la gare d'Arpajon et la gare de Limours (SAVAC) : un arrêt au rond point de la Roche.
- Liaison bus DM26 (KEOLIS) permet une liaison entre le hameau de la Roche et la gare d'Arpajon.



Source : Cœur Essonne Agglomération

2. Le fonctionnement urbain

B. Les équipements

Les équipements existants

La commune d'Ollainville est bien dotée en termes d'équipements publics, que ce soit dans les domaines du sport, de la petite enfance et même de la culture.

On note toutefois un déséquilibre entre la Roche et le Bourg, ce dernier concentrant la quasi-totalité des équipements.

Certaines associations manquent de place, notamment dans le domaine culturel et social.

Le déplacement de la mairie dans la villa de la Tourelle a permis la création d'une « maison pour tous ». L'aménagement de la place et de ses abords a permis de donner une lecture aux deux bâtiments et ouvrir ce secteur sur le reste de la ville.

Les équipements au regard de l'évolution démographique

Entre 2010 et 2015, la population a augmenté de 164 habitants, soit une augmentation de 3,5%. La ZAC de Belles Vues, actuellement en cours, devrait permettre la création de près de 300 logements soit environ 800 habitants supplémentaires.

À l'heure actuelle, le niveau d'équipement n'est pas suffisant pour faire face à la croissance démographique. Il est nécessaire pour la commune de créer de nouveaux équipements.

Les effectifs scolaires :

Pour la rentrée 2018-2019, les effectifs scolaires a été de 607 élèves. Ce chiffre est en constante progression depuis 2014 avec une augmentation d'environ 11%.

Il est nécessaire de tenir compte des nouveaux projets de construction afin de ne pas saturer les équipements.

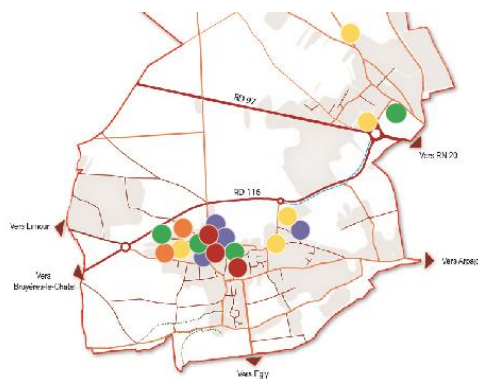
Un projet de construction et d'aménagement d'équipements scolaires est en cours

Les équipements à l'étude

À l'étude dans le quartier des Belles Vues :

- Un projet de crèche
- Construction et aménagement d'équipements scolaires
- Création équipements sportifs
- Un pôle multi-services et petite enfance (à l'étude)

Localisation des équipements



- Équipement administratif
- Équipement de l'enseignement
- Équipement de la petite enfance
- Équipement sportif
- Équipement culturel

2. Le fonctionnement urbain

C. Les enseignements et enjeux

Le fonctionnement

La commune s'organise autour de ses deux polarités, jointes par des espaces d'activités et d'équipements. Elle est fortement tournée vers l'Est et le Sud, c'est-à-dire vers Arpajon, la RN 20 et Egly. Cela s'explique par la présence de gares ou d'infrastructures de transport dans ces communes.

Ollainville est en revanche totalement coupée de son extrême nord par une vaste zone militaire boisée. L'autodrome n'est pas accessible depuis la commune.

La vie se concentre donc principalement dans sa moitié Sud, où certains grands enjeux ont été constatés :

- Une dichotomie entre le Bourg et la Roche en matière d'équipements, de commerces et de services.
- Un phénomène de mitage le long, entre autres, de la route de Limours.

Les enjeux à venir

Le projet de PLU devra permettre de répondre à certains enjeux à venir au vu des besoins de la population et pour le bon fonctionnement général du territoire communal.

Le bourg a des problématiques d'habitat léger, et la commune devra prendre compte des besoins spécifiques liés à ce type d'habitat pour répondre notamment aux demandes des gens du voyage.

Les équipements sont concentrés essentiellement dans le centre-bourg. L'arrivée prévue de nouveaux habitants issus de l'écoquartier Belles Vues nécessite de nouveaux équipements. Le projet de PLU devra alors encourager la création d'une seconde polarité dans ce quartier.

Un des enjeux est également de favoriser le parcours résidentiel dans la commune. Le projet Belles Vues devrait permettre la création de nouveaux logements à destination de public spécifique comme les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite ou les étudiants.



Diagnostic socio-économique

DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCO

1. Les habitants	P16
A. L'évolution de la population	P
a) Les grandes tendances d'évolution de la population	P
b) Les facteurs d'évolution de la population	P
B. La structure par âge de la population	p
C. La structure des ménages	P
a) La structure familiale des ménages	P
b) Le nombre de personnes par logement	P
D. Les caractéristiques socio-économiques de la population	P
a) La population active	P
b) Les Catégories Socioprofessionnelles (CSP) des actifs	P
c) Les modes de déplacement pour se rendre au travail	P
d) Le niveau de diplôme de la population	P
e) Le niveau de revenus de la population	P
2. Les logements	P
A. L'évolution du parc de logements	P
B. Les caractéristiques du parc de logements	P
a) La taille des logements	P
b) La forme de l'habitat	P
c) L'ancienneté des logements	P
C. Les logements sociaux	P
D. Le statut d'occupation des résidences principales	P
a) La répartition entre propriétaires et locataires	P
b) L'ancienneté d'emménagement dans les résidences principales	P
3. Les activités économiques	P
A. Le nombre d'emplois	P
B. Le tissu économique	P
a) Les secteurs d'activités	P
b) La taille des établissements	p

1. Les habitants

A. L'évolution de la population

Les grandes tendances d'évolution démographique

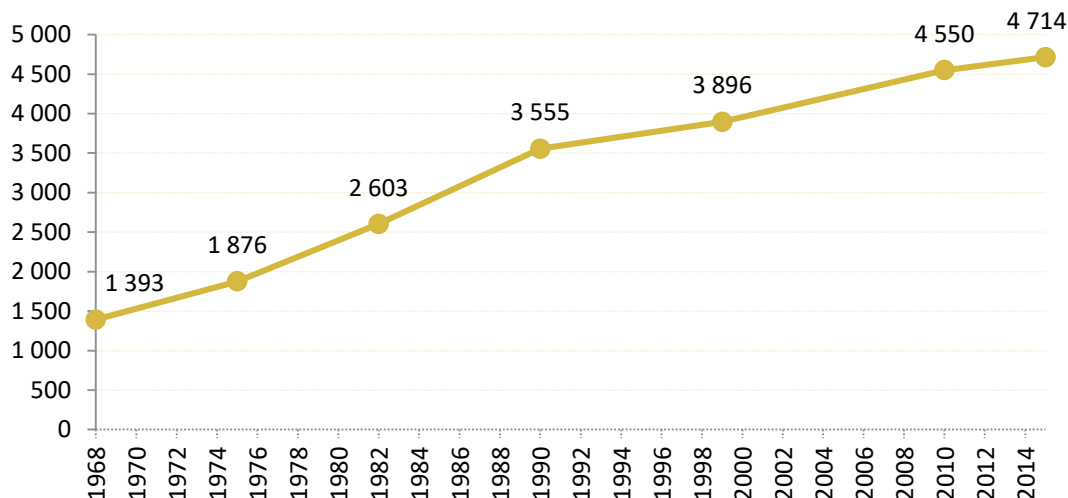
La commune d'Ollainville compte 4 714 habitants au dernier recensement de 2015 (chiffre officiel INSEE – population municipale).

La population n'a pas cessé de croître depuis la fin des années 1960. Néanmoins, deux phases se distinguent :

- Une première phase de 1968 à 1990 est marquée par une croissance constante et importante avec un taux annuel moyen de 7%. Le nombre d'habitants a quasiment doublé entre 1968 et 1982 (+186%) et a été multiplié par 2,5 jusqu'en 1990. Cette première phase de croissance a donc vu la population augmenter de 1 159 habitants en 14 ans, pour atteindre 3 555 habitants en 1990. Cette croissance démographique soutenue peut s'expliquer par la construction importante de logements dans les espaces périurbains dans les années 1960-1970, et l'arrivée d'une population jeune venue des centres urbains.
- Une seconde phase marque un essoufflement de la croissance annuelle à partir de 1990. Si la croissance était de 4,6% entre 1982 et 1990, la décennie suivante enregistre un taux beaucoup plus faible (1,1%) qui se poursuit jusqu'en 2015. Un léger sursaut a lieu entre 1999 et 2010 avec 1,5% et un gain de 654 habitants, ce qui reste toutefois faible en comparaison avec ce qu'elle a pu connaître auparavant. Au total, la commune comptabilise un gain de 1 210 habitants ces 25 dernières, soit moins que celle a gagné en 14 ans sur la première période.

L'évolution démographique au cours des dernières années montre une tendance à une croissance démographique moins soutenue, voire nulle. En effet, entre 2010 et 2015, la commune a gagné environ 164 habitants, avec une croissance démographique de + 0,7% en moyenne par an.

Evolution de la population entre 1968 et 2015



1. Les habitants

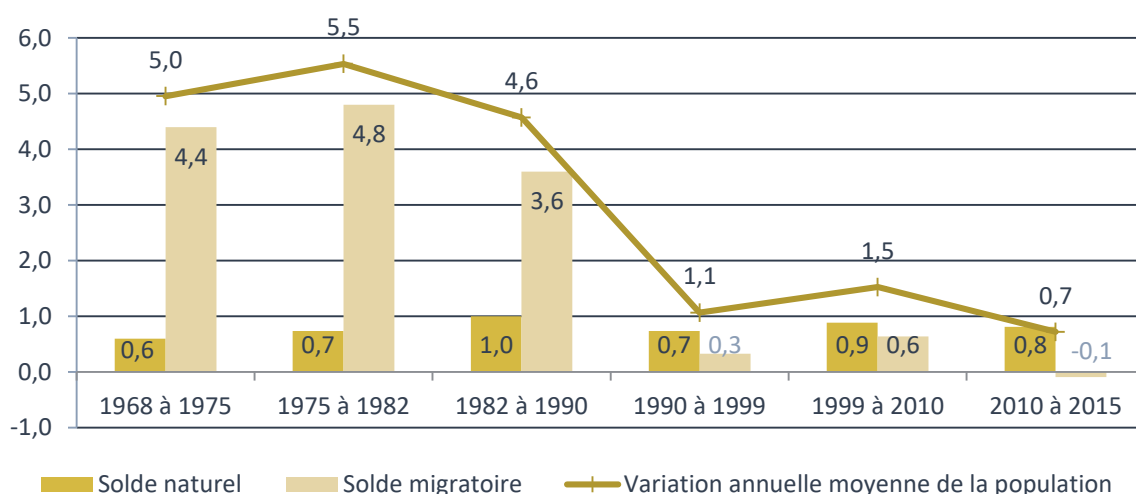
Les facteurs d'évolution de la population

Pour comprendre l'évolution de la population, il faut s'intéresser aux flux de population entrant et sortant. En effet, cette dernière est liée à deux facteurs : le solde naturel¹ et le solde migratoire².

- Le solde naturel a été faible mais positif et régulier sur toute la période. Il varie entre 0,6 et 1 sur l'ensemble de la période. Il a atteint son niveau le plus haut (+ 1% par an en moyenne) entre 1982 et 1990, ce qui peut correspondre à un taux de natalité résultant des populations jeunes ayant emménagé durant la décennie précédente.
- Le solde migratoire a connu des variations bien plus importantes. Très élevé entre 1968 et 1975 en raison de la réalisation de nombreux logements, il a alors connu une baisse progressive pour atteindre 0,3 entre 1990 et 1999.

Sur la période suivante, les soldes migratoire et naturel restent faibles. C'est notamment la baisse du solde migratoire qui explique les taux de variation faibles de la fin de période.

De 2010 à 2015, la commune comptabilise des départs de population : le solde migratoire devient négatif (-0,1). Il est cependant compensé par un solde naturel positif qui maintient le taux de variation à 0,7% pour cette période.



Source : INSEE

1. Les habitants

B. La structure par âge de la population

La population d'Ollainville a une structure par âge assez équilibrée. Les classes d'âge les plus représentées sont celles des 30-44 ans, (21,8%), devant les 45-59 ans (21%), puis les 0-14 ans (20,8%). Les 15-29 ans représentent eux 19,3%. À Ollainville, près de deux tiers des habitants (soit 61,9%) ont moins de 45 ans tandis que les personnes de 60 ans et plus représentent 17% des habitants de la commune.

La comparaison avec les chiffres à différentes échelles permet de constater que la commune s'inscrit dans les tendances départementales et régionales, avec des parts de personnes de 0-14 ans, de 15-29 ans, de 30-44 ans et de 45-59 ans relativement égales. Ollainville compte cependant légèrement plus de personnes en âge de travailler qu'à l'échelle de l'Essonne (42,8% de 30-59 ans pour 40,4%).

La part des personnes âgées est également plus faible de 2,4 points à Ollainville que dans le département ou la région. En moyenne, la population y est plus jeune. La structure de la population laisse donc penser qu'il s'agit d'une commune familiale.

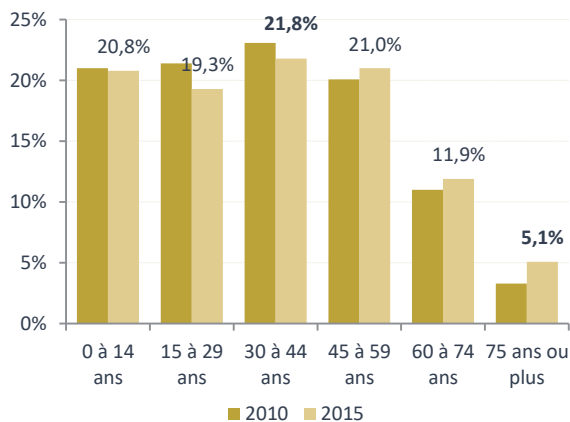
Toutefois, la part regroupant les étudiants et jeunes actifs étant inférieure à celles des enfants, des 30-44 ans et à la moyenne régionale, on peut conclure à un départ de la commune à cette période de leur vie.

Les chiffres INSEE comparés de 2010 et 2015 permettent de faire ressortir plusieurs tendances :

- Une diminution des parts de 0-14 ans (-0,2%), de 15-29 ans (-2,1%) et de 30-44 ans (-1,3%).
- Une augmentation des 45-59 ans de 0,9%
- Une augmentation des plus de 60 ans (+2,7%), et notamment des plus de 75 ans (+1,8%).

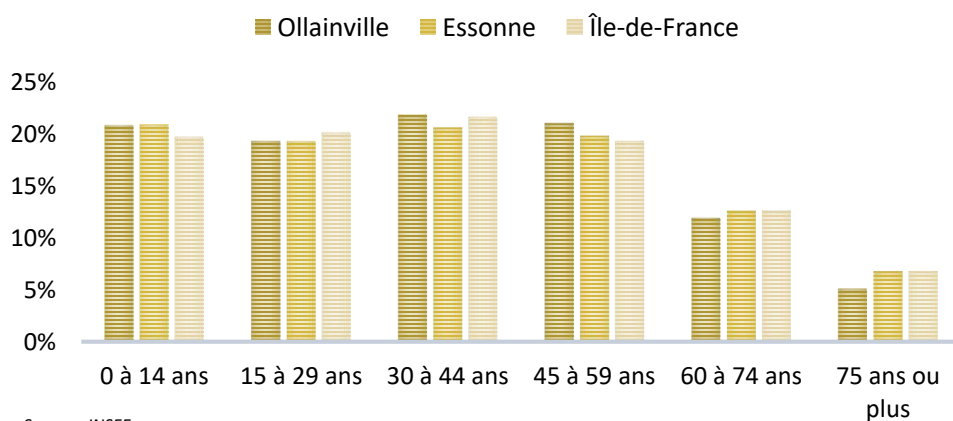
Ces évolutions sont caractéristiques d'un vieillissement de la population constaté dans les communes de grande couronne francilienne, dû au départ des jeunes adultes vers le centre urbain et d'un ancrage des tranches les plus âgées.

Évolution de la population par tranche d'âge



Source : INSEE

Comparaison de la structure par âge de la population en 2015



Source : INSEE

1. Les habitants

C. La structure des ménages

La structure familiale des ménages

Les couples avec enfant sont les ménages les plus nombreux à Ollainville en 2015, ce qui confirme l'hypothèse d'une commune familiale. Ils représentent légèrement plus de 2 ménages sur 5 (41,9%).

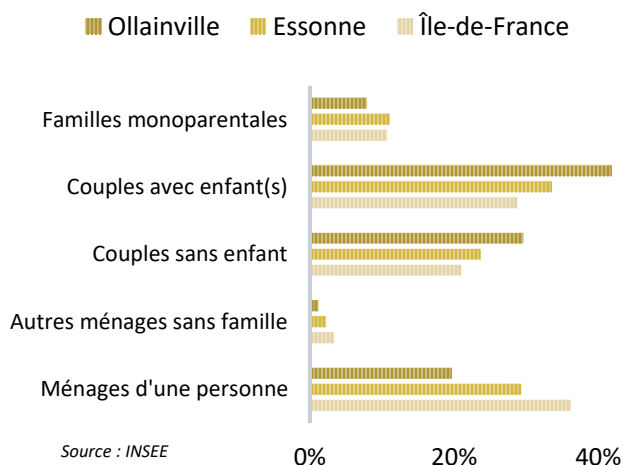
Viennent ensuite les couples sans enfant (29,6%), puis les ménages d'une seule personne (19,7% des ménages). Les familles monoparentales représentent 7,9% des ménages de la commune.

La comparaison avec les chiffres à l'échelle du Département et de la Région permet de mettre en avant plusieurs caractéristiques de la composition de la population Ollainvilloise :

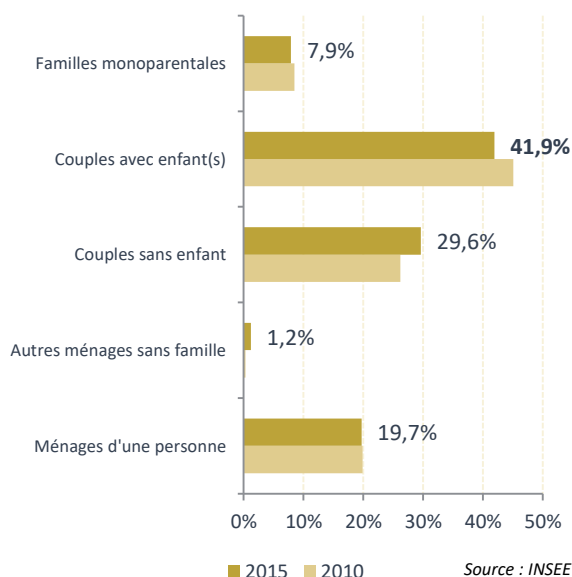
- La principale concerne la part des couples avec enfant(s) qui est bien plus représentée à Ollainville (41,9%) qu'au niveau du Département (33,6%) ou de la Région (28,8%). Dans une moindre mesure, on observe cette différence pour les couples sans enfant.
- A contrario, les ménages d'une personne sont nettement sous représentés (-6,9 points par rapport à la moyenne départementale ; -16,5 points par rapport à la moyenne régionale).

Entre 2010 et 2015, la structure familiale a peu évolué. Les parts des couples avec enfant et des familles monoparentales ont diminué (-3,8 points) au profit des ménages sans enfant (+4,1 points). La catégorie de ménage ayant eu la hausse la plus importante est celle des couples sans enfant (+3,4), qui comprend notamment les jeunes couples ou les retraités. Cela conforte l'idée d'un vieillissement de la population à Ollainville.

Comparaison de la structure familiale des ménages en 2015



Evolution de la structure familiale des ménages



1. Les habitants

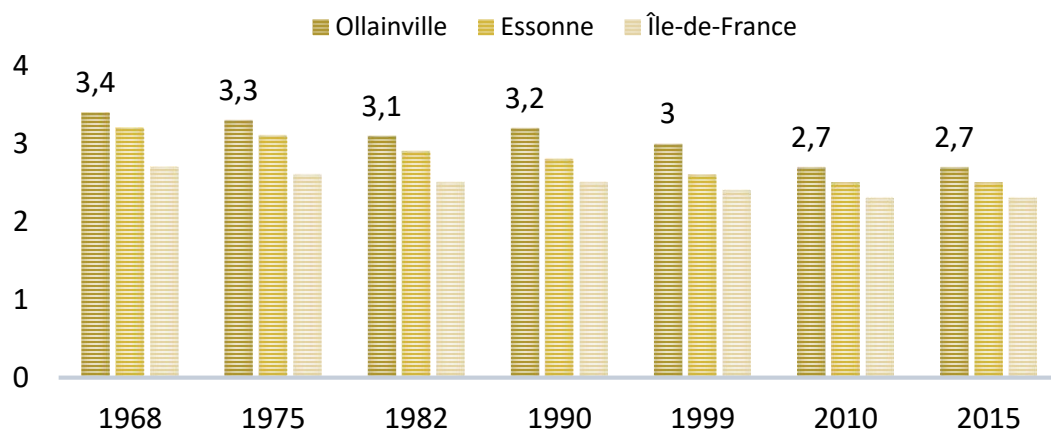
Le nombre de personnes par logement

Le nombre moyen de personnes par logement est de 2,7 en 2014.

Ce chiffre a diminué de manière régulière depuis 1968, tout en restant supérieur à la taille moyenne des ménages dans le département et la région. En effet, le nombre moyen de personnes par logement à Ollainville est passé de 3,4 personnes en 1968 à 2,7 personnes en 2015. Lors de cette dernière année, le nombre moyen de personnes par logement dans l'Essonne est de 2,5 et 2,3 en Île-de-France.

Le desserrement des ménages est une tendance qui se constate à l'échelle nationale. Il apparaît ainsi que la diminution du nombre de personnes par logement devrait continuer, tout en s'atténuant légèrement. De plus, cette diminution de la taille moyenne des ménages alimente la demande en logements de petite taille.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES PAR RÉSIDENCE PRINCIPALE



Source : INSEE

1. Les habitants

D. Les caractéristiques socio-économiques de la population

La population active

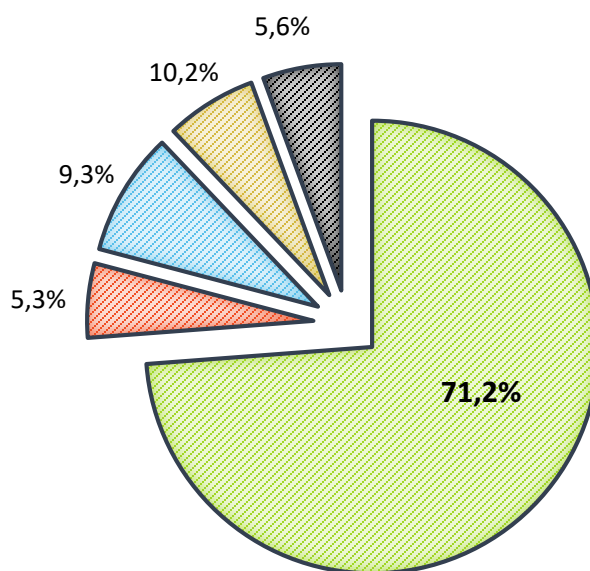
Le nombre d'actifs est de 2 502 en 2015 à Ollainville, soit 79,1% de la population en âge de travailler (15-64 ans selon la définition de l'INSEE). Ce taux est légèrement plus élevé que celui à l'échelle du Département (75,9%) et de la Région (76,3%).

Le taux d'emploi, qui correspond aux actifs ayant un emploi, est de 73,8%. Ce taux est nettement plus élevé qu'à l'échelle de l'Essonne (67,3%) et de l'Ile-de-France (66,5%).

Le taux de chômage (au sens du recensement) est de 6,6% à Ollainville en 2015. Il s'agit d'un taux faible, qui se situe en deçà de celui de l'Essonne (11,3%) ou de l'Ile-de-France (12,8%). Cependant, il est en nette progression entre 2010 et 2015 (+ 2,2 points). Il s'agit d'une hausse plus forte qu'à l'échelle départementale (+2 points) et qu'à l'échelle régionale (+ 1,7 point).

En 2015, 20,9% de la population d'Ollainville ayant entre 15 et 64 ans sont considérés comme inactifs au sens de l'INSEE. Ce taux est légèrement plus faible qu'aux échelles départementale (24%) et régionale (23,8%). Il s'agit notamment d'étudiants (à hauteur de 8,8%) et retraités ou préretraités (6,5%), dont la part a fortement diminué entre 2010 et 2015 (-3,9 points).

Population de 15 à 64 ans par type d'activité



- Actifs ayant un emploi
- Chômeurs
- Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés
- Retraités ou préretraités
- Autres inactifs

Source : INSEE

1. Les habitants

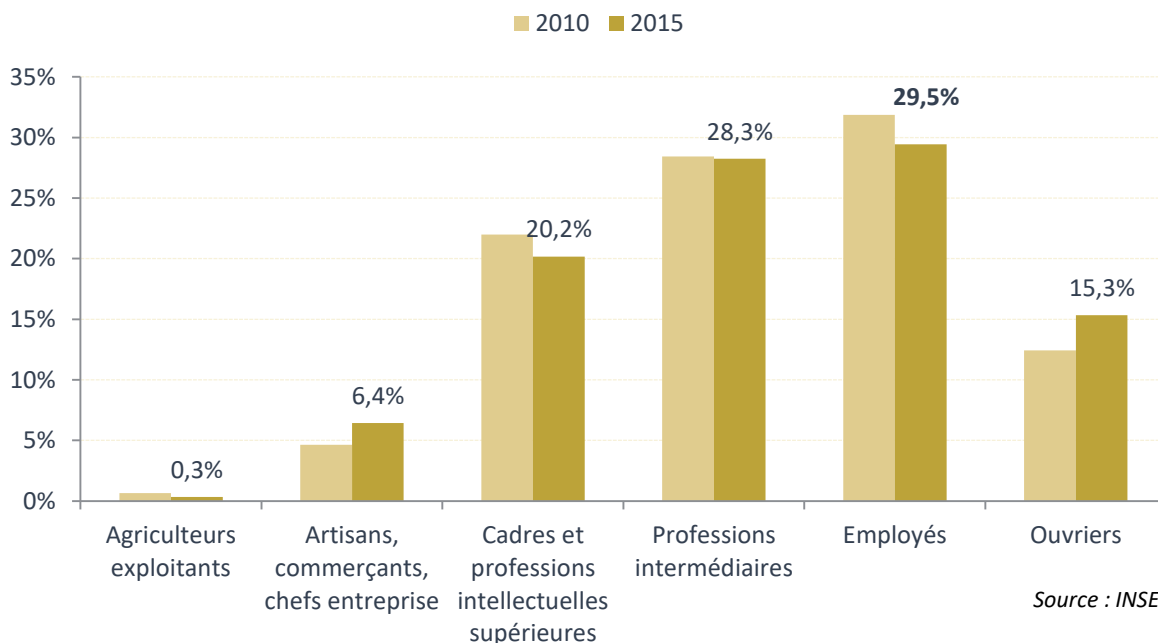
Les catégories socioprofessionnelles (CSP) des actifs

La catégorie socioprofessionnelle la plus représentée à Ollainville est celle des employés, avec 29,5% des actifs habitant la commune, devant les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures qui représentent respectivement 28,3% et 20,2% des actifs.

Les ouvriers représentent 15,3% des actifs, tandis que les artisans, commerçants, chefs d'entreprises en représentent 6,3%. Les agriculteurs exploitants représentent la plus petite part des actifs, soit 0,3%.

Entre 2010 et 2015, on note une baisse de la part des employés (-2,4 points) ainsi que des cadres et professions intellectuelles supérieures (-1,8 point), au profit des ouvriers (+2,9 points) et des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (+1,8 point).

EVOLUTION DE LA PART DES CSP DANS LA POPULATION ACTIVE



Source : INSEE

1. Les habitants

Les modes de déplacement pour se rendre au travail

En 2015, 16,6% des actifs résidant à Ollainville exercent leur emploi sur le territoire communal. En 2010 il s'agissait de 22,6% de la population (+6 points).

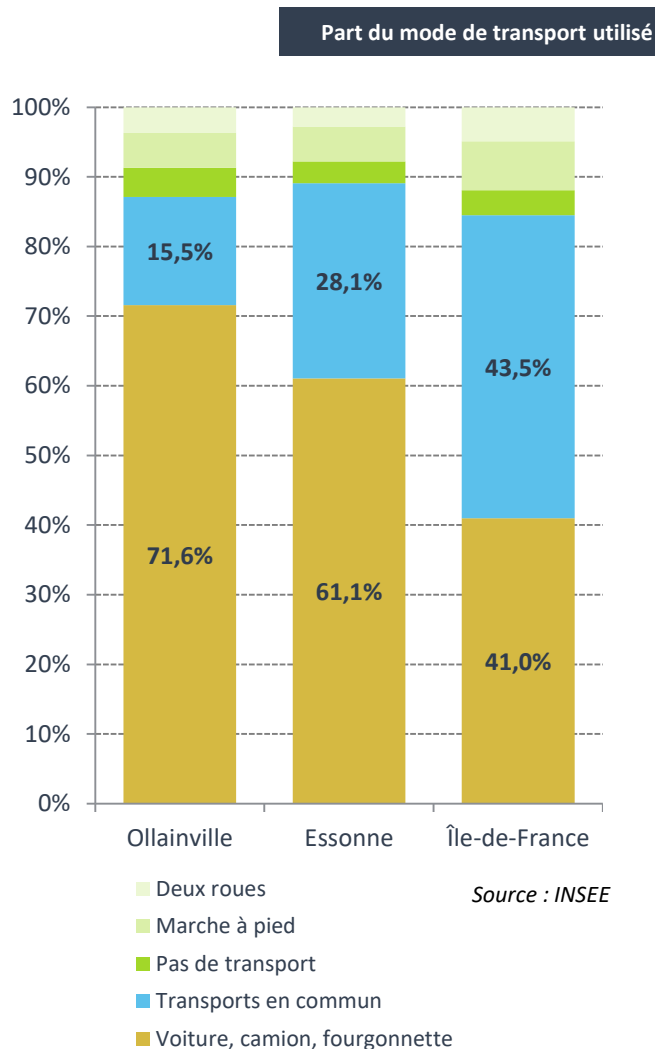
Ce chiffre est nettement moins élevé que la moyenne à l'échelle départementale (19,3%) et moitié moins qu'à l'échelle régionale (30%).

A Ollainville, près de trois quarts des déplacements se font en voiture, camion ou fourgonnette. Ce moyen de transport est loin devant la part des trajets effectués en transport en commun, qui ne représente que 15,5%.

En effet, 71,6% des actifs ayant un emploi empruntent leur véhicule pour rejoindre leur lieu de travail alors que 15,5% prennent les transports en commun. Ce chiffre est loin des moyennes départementale et régionale (28,1% en Essonne et 43,5% en Ile-de-France) et s'explique par l'absence de gare RER au sein du territoire communal (les plus proches étant celles d'Arpajon et d'Egry, à moins d'un kilomètre du centre-ville). De plus, la N20, axe Nord-Sud structurant du territoire essonnien, et la N104 reliant l'A10, se trouvent à proximité immédiate d'Ollainville.

En 2015, en comparaison avec les moyennes départementale et régionale, il est à noter que les actifs Ollainvillois emploient davantage leur voiture qu'à l'échelle départementale (61,1%) et régionale (41,0%).

Il est à noter que ces chiffres ne prennent en compte, pour les actifs utilisant plusieurs moyens de transport pour se rendre à leur travail, que le moyen principal. De même, il n'est ici pris en compte que les déplacements domicile-travail, et non les autres déplacements, notamment pour des activités de loisirs.



1. Les habitants

Le niveau de diplôme de la population

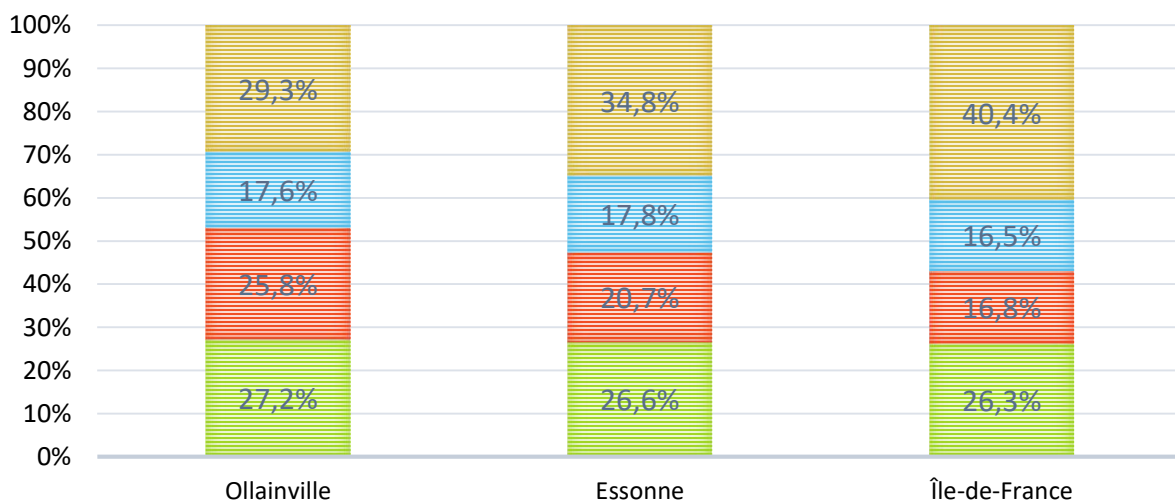
Le taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans d'Ollainville est de 43,7% en 2015, et se situe en dessous des moyennes départementale (55,6%) et régionale (60,5%).

En 2015, 46,9% des habitants de 15 ans et plus non scolarisés sont titulaires au minimum d'un BAC, ce qui est inférieur à la moyenne départementale (52,6%) et régionale (56,9%).

Le taux de personnes non ou faiblement diplômées à Ollainville (27,2%) est inférieur à ceux des échelles départementale (26,6%) et régionale (26,3%). Celui des personnes ne possédant qu'un CAP ou BEP est également bien au-delà des parts constatés aux échelles supérieures (+5,1 points par rapport à l'Essonne, +9 points par rapport à l'Île de France), et représente un quart de la population communale (25,8%).

La population d'Ollainville est dans l'ensemble moins diplômée que dans le reste du département et de la région.

DIPLÔME LE PLUS ÉLEVÉ DE LA POPULATION NON SCOLARISÉE DE 15 ANS OU PLUS EN 2013



- Diplôme de l'enseignement supérieur
- Baccalauréat (général, technologique, professionnel)
- CAP ou BEP
- Aucun diplôme ou au plus d'un BEPC ou brevet des collèges

Source : INSEE

1. Les habitants

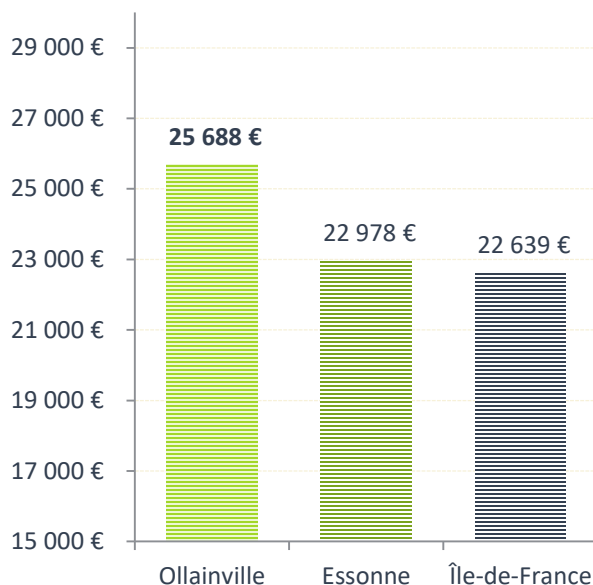
Le niveau de revenus de la population

Le revenu médian¹ disponible par unité de consommation² est de 25 688 euros en 2015 à Ollainville. C'est 11,7% de plus que le revenu médian à l'échelle départementale et 13,5% de plus qu'à l'échelle régionale.

Par ailleurs, la part des foyers fiscaux non imposables en 2015 (25,6%) est nettement plus faible que celle au niveau départemental (32,4%) et régional (33,9%).

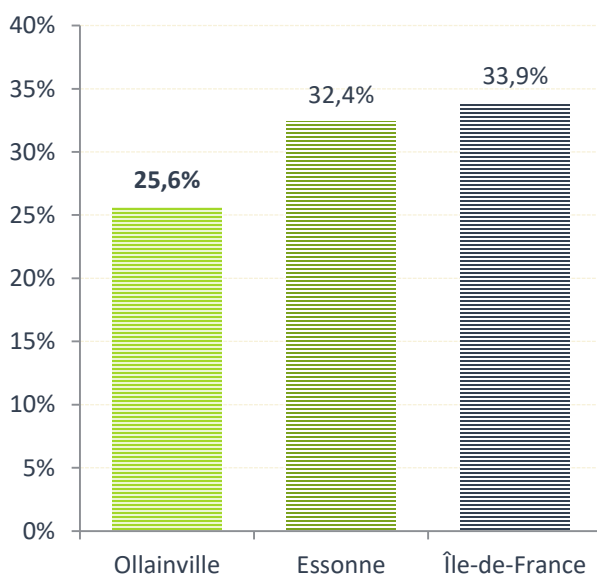
Ollainville est ainsi une commune marquée par des revenus médians supérieurs à la moyenne.

Médiane du revenu disponible par unité de consommation



Source : INSEE

Part des foyers fiscaux non imposables



Source : INSEE

2. Les logements

A. L'évolution du parc de logements

Le dernier chiffre officiel de 2015 indique un parc de logements de 1 737 logements au sein de la commune. Parmi ces logements il y a :

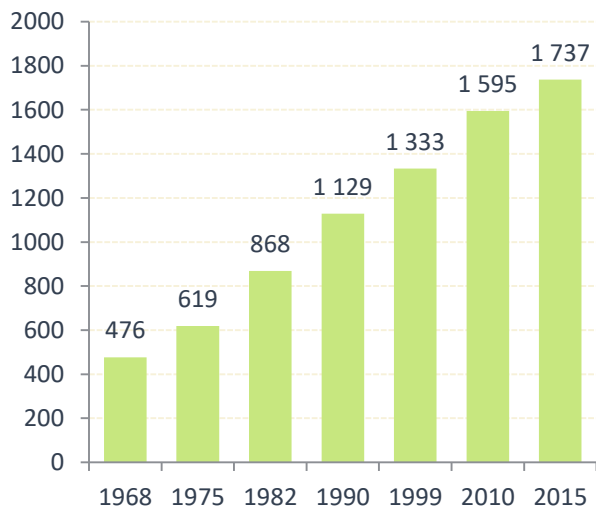
- 1 661 résidences principales (soit 95,6% du parc)
- 14 résidences secondaires ou logements occasionnels (soit 0,8% du parc)
- 61 logements vacants (soit 3,5% du parc)

Le parc de logements est passé de 476 logements à la fin des années 1960 à 1 737 logements en 2015. Celui-ci a donc été multiplié par presque quatre au cours des cinq dernières décennies. L'évolution du parc de logements n'a pas suivi un rythme régulier depuis les années 1975. En effet, le rythme de construction de logements a connu un pic dans les années 1975 à 1982 (36 logements/an), a légèrement diminué dans la décennie suivante (33 logements/an) pour ralentir fortement de 1990 à 1999 (23 logements/an). Le rythme de construction remonte légèrement pour atteindre les 28 logements/an les cinq dernières années.

Durant la période récente (2010-2015), le parc de logements a augmenté de 142 logements avec un rythme de construction à la hausse (une moyenne de 28 logements par an).

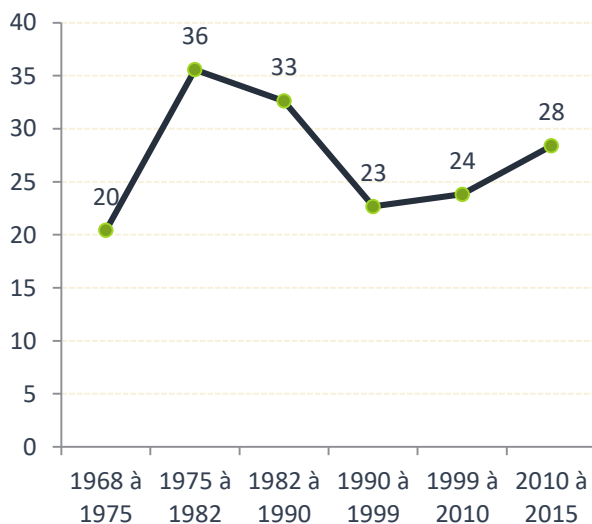
L'évolution du parc de logements correspond aux variations annuelles moyennes qu'a connu la population d'Ollainville depuis la fin des années 1960.

Evolution du nombre de logements



Source : INSEE

Rythme de construction annuel moyen



Source : INSEE

2. Les logements

B. Les caractéristiques du parc de logements

La taille des logements

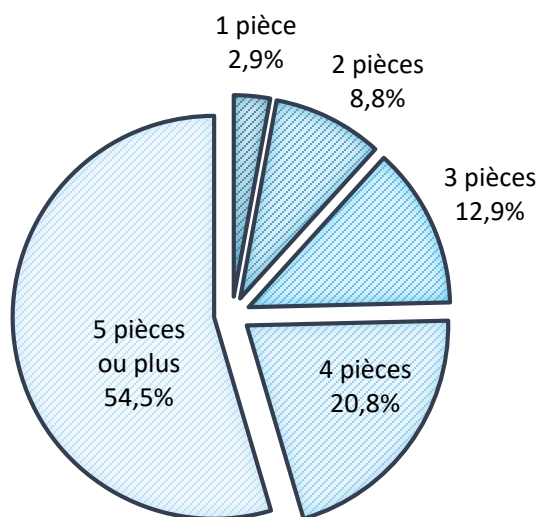
Le parc de logements d'Ollainville se compose d'une part importante de logements de grande taille. En effet, 75,3% des logements sont composés de 4 pièces ou plus. Plus de la moitié du parc est constitué de logements de 5 pièces ou plus.

Les petits logements (1 ou 2 pièce(s)) représentent 11,7%, avec une différence importante entre les 2 pièces (8,8% des logements de la commune) et les studios (2,9%). Les logements sont davantage enclins à accueillir des ménages de moyenne et grande taille (couples avec enfant(s), couples sans enfant etc.), et correspondent de fait à la part importante des familles avec enfants sur la commune.

En comparant avec les chiffres du département et de la région, on constate que la proportion de logements de grande taille est largement supérieure aux deux autres échelles: l'Essonne a 58,4% de logements de 4 pièces et plus, et l'Île-de-France 42%.

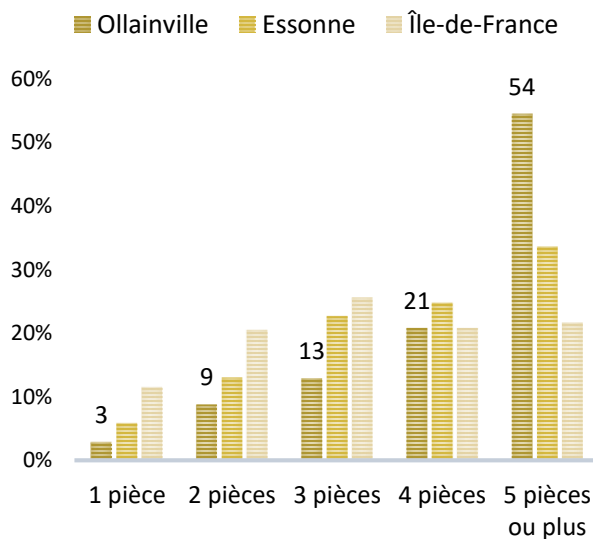
A l'inverse, la part des studios, deux pièces et trois pièces est faible (voire très faible pour les plus petits logements) comparativement aux moyennes départementale et régionale.

Répartition des logements selon la taille



Source : INSEE

Comparaison de la taille des logements (%)



Source : INSEE

2. Les logements

La forme d'habitat

Le parc de logements de la commune se compose en très grande partie de maisons individuelles. Elles représentent 81,5 % des logements de la commune.

Cette proportion est particulièrement élevée en comparaison des moyennes départementale (+34,1 points) et régionale (+55 points). Cette proportion élevée de maisons individuelles est la conséquence du tissu urbain pavillonnaire, caractéristique de la périurbanisation des années 1960-70 de la grande couronne francilienne, et majoritaire à Ollainville.

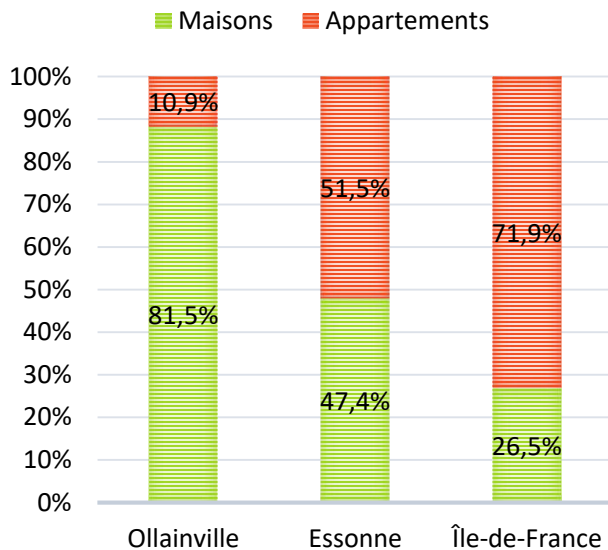
Ancienneté des logements

Le parc de logements d'Ollainville n'est pas caractérisé par son ancienneté. En effet, plus de trois logements sur quatre ont été construits après 1971, et environ 10% l'ont été avant 1946.

La spécificité du parc de logements se confirme avec la comparaison avec d'autres échelles. La part de logements anciens et très anciens (datant d'avant 1945) est moins élevée à Ollainville qu'aux échelles départementale (-2,5 points) et régionale (-16,2 points). À l'inverse, les logements récents sont plus représentés à Ollainville (31,8%) qu'à l'échelle du département (23,7%) et celle de la région (18,7%).

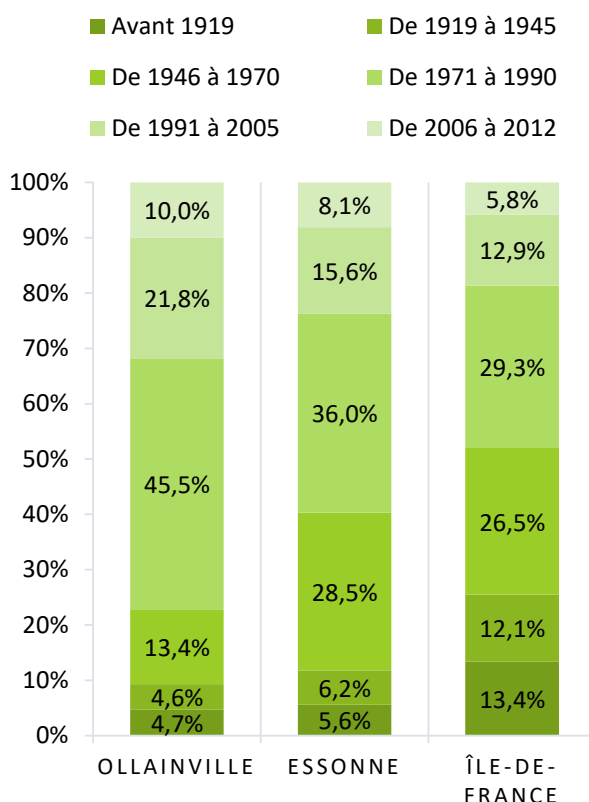
Il est à noter que trois logements sur quatre ont été construits après 1975 soit après la mise en vigueur des premiers dispositifs de réglementation thermique.

Répartition des logements selon la forme



Source : INSEE

Date de réalisation des résidences principales



Source : INSEE

2. Les logements

C. Les logements sociaux

À Ollainville, le nombre de logements locatifs sociaux en 2018 selon le Répertoire du Parc Locatif Social (RPLS) est de 156 logements, dont 35% de collectif.

Les logements sociaux sont répartis selon la typologie suivante :

- 1% de logements avec 1 pièce
- 14% de logements avec 2 pièces
- 28% de logements avec 3 pièces
- 24% de logements avec 4 pièces
- 33% de logements avec 5 pièces

A l'image du parc de logements global de la ville, les logements locatifs sociaux (LLS) sont majoritairement de grande taille (57% de 4 pièces et plus).

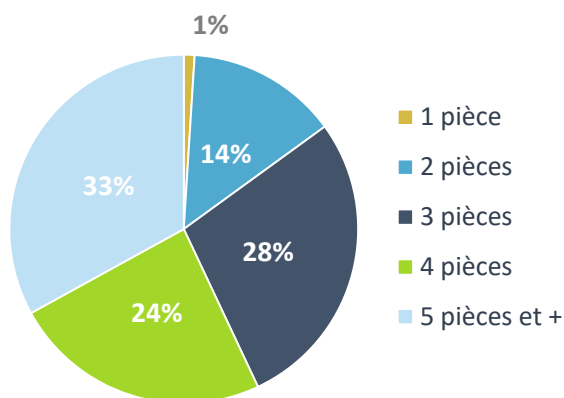
En 2018, les logements sociaux représentent environ 9,4% du parc de logements total d'Ollainville. Pour l'heure, la commune n'atteint donc pas la part de LLS imposée par la loi SRU, soit 25 %.

Ollainville a pour objectif, avant 2020, de réaliser entre 250 et 270 logements sociaux supplémentaires pour répondre aux objectifs triennaux.

Les projets d'ores et déjà identifiés permettront la construction d'environ 280 logements sociaux à échéance PLU. La commune d'Ollainville, avec les projets de construction identifiés et les projets en cours, devrait respecter les objectifs triennaux.

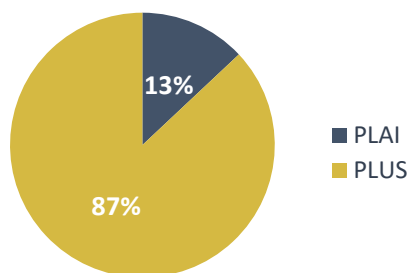
Si les entreprises sociales de l'habitat sont nombreuses sur ce territoire, elles ne gèrent que 38% du parc locatif social. La majeure partie des logements est gérée par une Société Coopérative de Production. L'Office Public de l'Habitat a quant à lui seulement 11% des logements sociaux d'Ollainville.

Typologie des logements locatifs sociaux en 2018



Source : RPLS

Typologie des logements locatifs sociaux en 2018



250 à 270 LLS
À construire d'ici 2020

Les organismes du territoire en 2016

4 organismes...

- 1 Office Public de l'Habitat
- 59 Entreprises Sociales de l'Habitat
- 1 Société Coopérative de Production

Part dans le parc

11%
38%
51%

Source : OLS

2. Les logements

D. Le statut d'occupation des résidences principales

La répartition entre propriétaires et locataires

A Ollainville, 80,4% des résidences principales est occupé par leurs propriétaires. Ainsi, seul 13,2% des logements est occupé par des locataires et 4% par des locataires du parc social. Entre 2010 et 2015, la répartition des types d'occupants a peu évolué : la part des propriétaires a légèrement diminué (-1,3 point) au profit des locataires (+0,2 point) et des personnes hébergées gratuitement (+0,4 point).

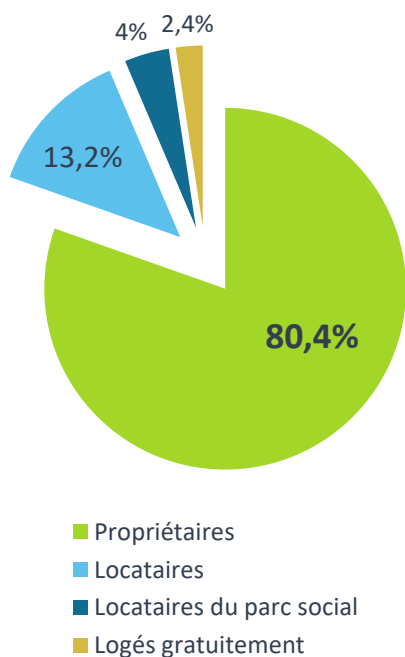
Par ailleurs, 121 logements locatifs sociaux ont été recensés en 2016 sur la commune, soit 7% des logements. Ollainville n'était par ailleurs pas référencée comme une commune carencée au titre du bilan SRU 2011-2013 d'avril 2015.

Ollainville détient une part de propriétaires (80,4%) qui est nettement plus élevée que la moyenne départementale (59,8%), et encore davantage de la moyenne régionale (47,3%).

A l'inverse, la part des locataires est bien plus faible à Ollainville (17,2%) qu'au niveau du département (38,4%) et de la région (49,8%).

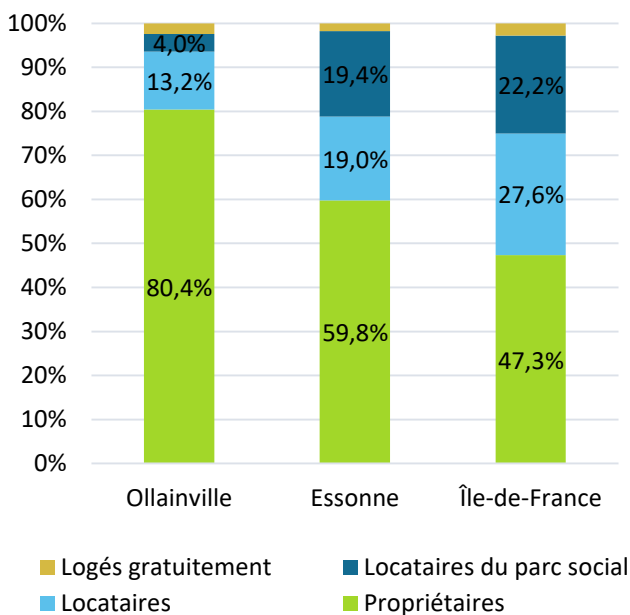
Concernant la part de résidences principales occupées par des locataires du parc social, elle est particulièrement faible à Ollainville (4%) en comparaison avec la moyenne départementale (-15,4 points) et régionale (-18,2 points).

Statut d'occupation des résidences principales en 2015



Source : INSEE

Comparaison du statut d'occupation des résidences principales en 2015



Source : INSEE

2. Les logements

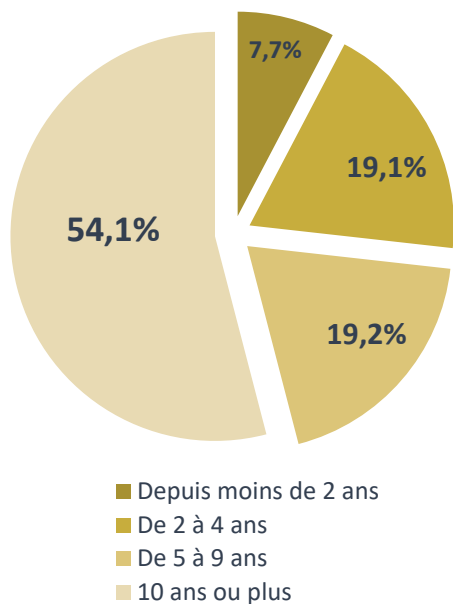
L'ancienneté d'emménagement dans les résidences principales

Globalement, les habitants d'Ollainville résident depuis 15,3 ans en moyenne dans leur commune actuelle. Ce chiffre est supérieur aux moyennes départementale (14,6 ans) et régionale (13,8 ans).

En 2015, plus de la moitié des ménages d'Ollainville a emménagé depuis plus de 10 ans (54,1%), et plus d'un quart depuis moins de 5 ans (26,3%), et plus d'un quart depuis moins de 5 ans (26,3%). Les ménages ayant emménagé depuis moins de deux ans est faible (7,7%) et inférieure aux chiffres à l'échelle de l'Essonne (11,1%) et de l'Île de France (12,1%).

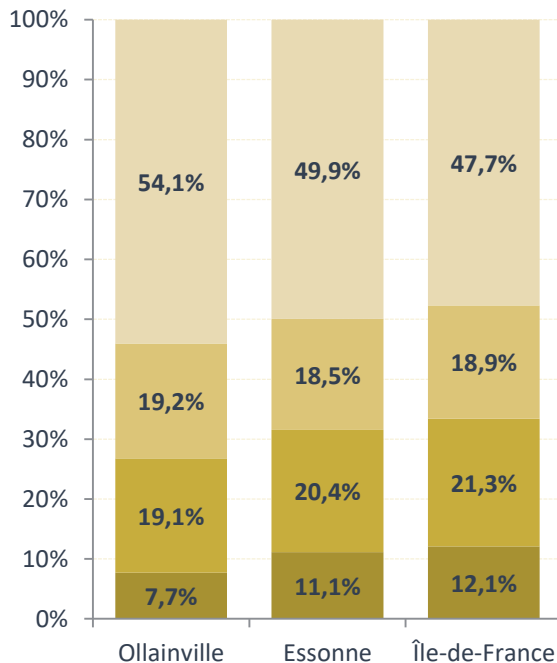
La comparaison de l'ancienneté d'emménagement aux différentes échelles met en lumière l'inscription de la moyenne d'ancienneté des ménages propriétaires Ollainvillois (17,6 ans) dans les tendances départementales (18,3 ans) et régionales (17,7 ans). En revanche, les ménages locataires de la commune restent bien moins longtemps dans leur commune de résidence que les ménages locataires Essonnais (8,9 ans) et Franciliens (10,2 ans).

Ancienneté d'emménagement dans les résidences principales



Source : INSEE

Comparaison de l'ancienneté d'emménagement dans les résidences principales en 2015



■ 10 ans ou plus ■ De 5 à 9 ans
 ■ De 2 à 4 ans ■ Depuis moins de 2 ans

Source : INSEE

3. Les activités économiques

A. Le nombre d'emplois

Au total, il est recensé 1 351 emplois au sein de la commune en 2015 (donnée INSEE).

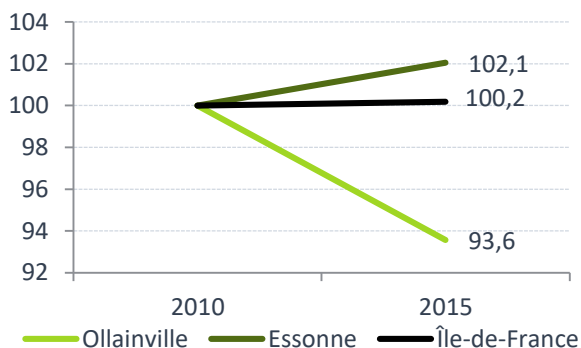
L'indicateur de concentration d'emplois¹ (57,6) indique qu'il existe un peu plus d'un emploi à Ollainville pour deux actifs occupés résidant au sein de la commune. Cet indicateur, en deçà des chiffres de l'Essonne (78,7) et de l'Île-de-France (105,1) permet d'affirmer un profil plutôt résidentiel de la commune.

L'indicateur de concentration d'emplois a diminué de 5,9 points entre 2010 et 2015, passant de 63,5 à 57,6. Ce phénomène s'explique par une diminution du nombre d'emplois, avec 93 emplois de moins durant cette période (une baisse de 6,4% sur la période).

La diminution du nombre d'emplois (-6,4 points) s'est accompagnée d'une baisse importante du nombre d'actifs (-12,6 points).

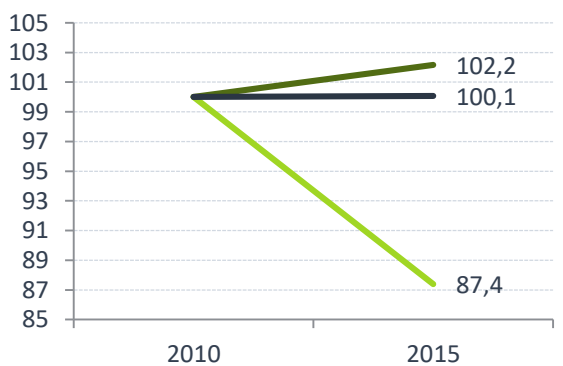
Enfin, les deux graphiques ci-contre montrent que la tendance décroissante que poursuit Ollainville est inverse à l'évolution de l'emploi et du nombre d'actifs du département et de la région. La commune fait donc partie des communes qui perdent des emplois, au profit d'autres territoires.

Evolution du nombre d'emploi, base 100 en 2010



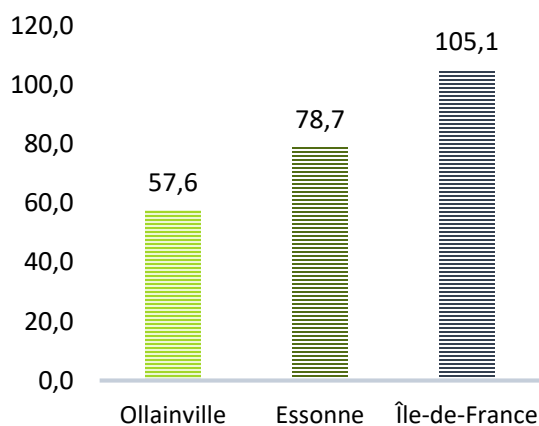
Source : INSEE

Evolution du nombre du nombre d'actifs résidents ayant un emploi, base 100 en 2010



Source : INSEE

Comparaison de l'indicateur de concentration d'emplois en 2015



Nombre d'emplois, d'actifs et indicateur de concentration d'emplois :

	2010	2015
Nombre d'emplois dans la zone	1444	1351
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	2275	1988
Indicateur de concentration d'emplois	63,5	57,6

Source : INSEE

¹ L'indicateur de concentration de l'emploi, ou taux d'attraction de l'emploi, désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.

3. Les activités économiques

B. Le tissu économique

Les secteurs d'activité

Le secteur tertiaire est majoritaire dans l'activité économique de la commune. Il représente plus de la moitié des établissements (54%) pour cependant seulement 8,6% des emplois salariés de la commune.

En 2015, le secteur des transports et services représente le plus grand nombre d'établissements actifs (41%), devant la construction (21,1%), le commerce/réparation (16,5%) et l'administration publique (13%).

En termes de postes salariés, c'est le secteur de l'administration publique qui est le plus pourvoyeur d'emplois (41,6%). Viennent ensuite l'industrie (28,7%), qui ne représente pourtant que 6,5% des établissements, puis la construction (20,4%). Les transports et services divers ne représentent que 8,6% des postes salariés, et le commerce 3%.

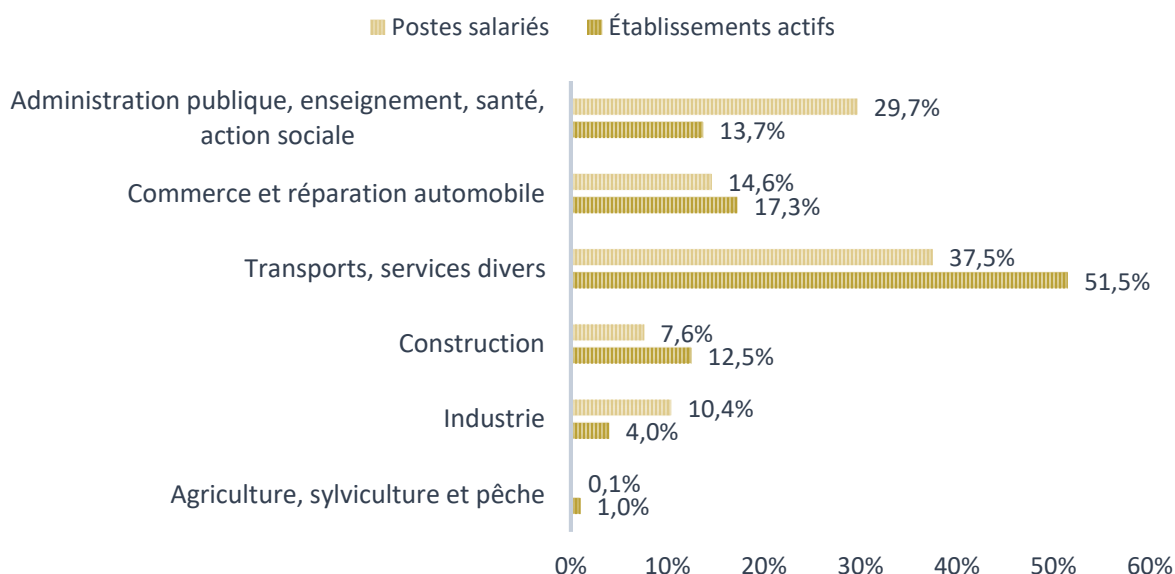
A noter que si la part des emplois dans l'agriculture et la sylviculture est faible en comparaison avec les autres secteurs d'activité (1,6%), Ollainville affiche un score plus élevé que l'Essonne et l'Île-de-France (0,1% aux deux échelles).

A l'instar du département et de la région, mais dans une moindre mesure, c'est le secteur tertiaire qui concentre le plus d'établissements et d'emplois. Le secteur des transports et services ne concentrant pas autant d'emplois qu'aux échelles supra-communales, ce sont les emplois issus de l'administration publique qui permettent d'atteindre ce chiffre élevé.

Par ailleurs, l'économie ollainvilloise se distingue par certains secteurs d'activité accueillant davantage d'emplois : l'industrie et la construction.

Tout comme les transports et services, le commerce n'est pas autant pourvoyeur d'emplois qu'aux échelles supérieures.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ET POSTES SALARIÉS EN FONCTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉ



Source : INSEE

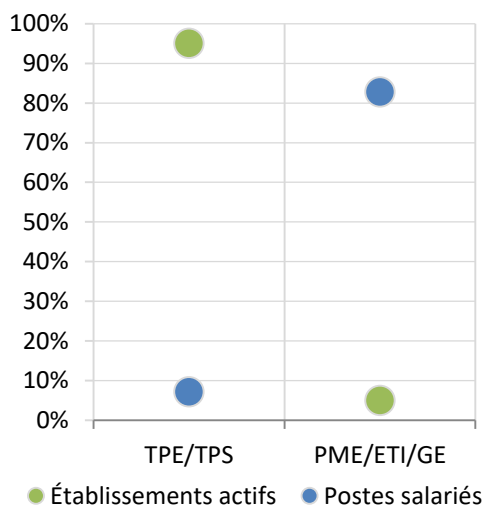
3. Les activités économiques

La taille des établissements

Le tissu économique d'Ollainville se compose essentiellement de très petites structures (TPS) et micro-entreprises (TPE). 95% des établissements de la commune sont composés de moins de 10 salariés, 70,5% des établissements n'ont aucun salarié. Ces établissements accueillent peu d'emplois salariés (16,6%).

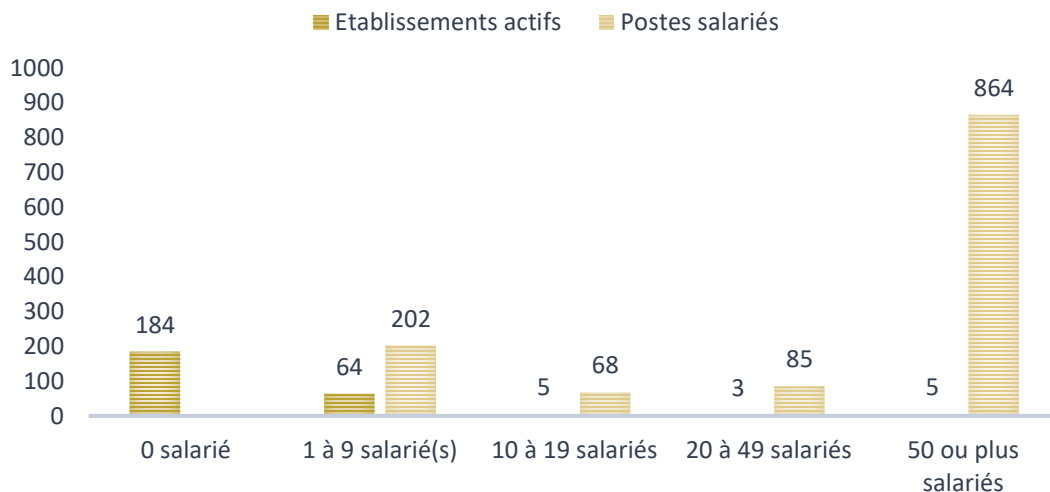
Les petits et moyens établissements de plus de 10 salariés sont représentés à la hauteur de 3,1% dans le tissu économique communal. Ils sont pourvoyeurs de 12,6% des emplois. Les 5 établissements de 50 salariés ou plus sont à l'origine de 864 emplois, soit 70,9%.

Répartition des postes salariés et des établissements actifs selon le type d'entreprise en 2015



Source : INSEE

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS SELON LEUR TAILLE

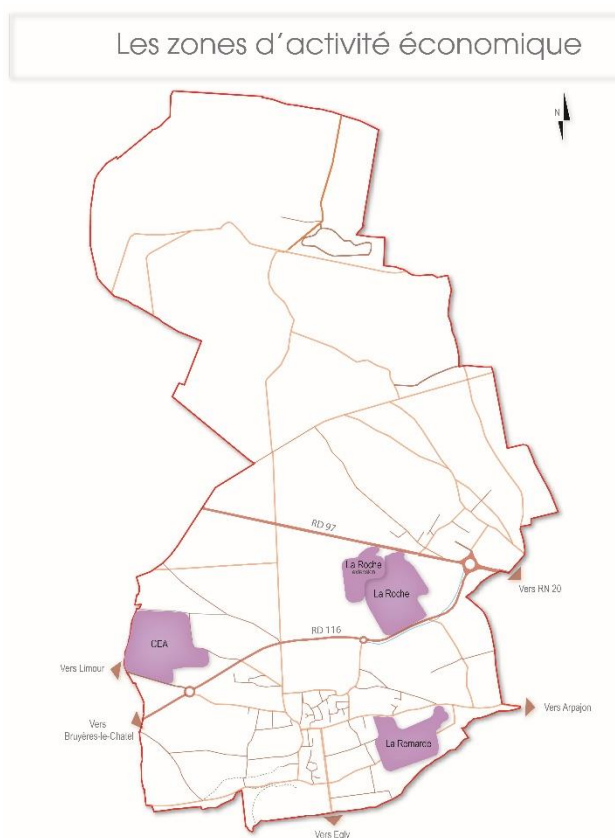


Source : INSEE

3. Les activités économiques

C. Les parcs d'activités

Le territoire d'Ollainville comporte plusieurs parcs d'activités, dont deux sont gérés par Cœur d'Essonne Agglomération : la ZAE La Roche et la ZAE La Remarde. La commune accueille également un site du CEA, également sur le territoire de Bruyères-le-Chatel.



ZAE	Superficie (en ha)	Nb. d'établissements	Nb. d'emplois
La Remarde	13,33	2	334
La Roche	18,65	15	184
La Roche (extension)	10	-	-
CEA	33,48	1	-

Source : Observatoire des zones d'activités économiques et de l'immobilier d'entreprise en Essonne

État initial de l'environnement

État initial de l'environnement

- | | |
|---|---|
| 1. Les caractéristiques physiques du territoire | p |
| A. La topographie et la géologie | p |
| B. L'hydrographie | p |
| C. Le climat | p |
| 2. Les espaces naturels et protections | p |
| A. La trame verte et bleue | p |
| B. Les recensements et protections du patrimoine naturel | p |
| C. La faune et la flore | p |
| 3. Les risques et nuisances | p |
| A. Les nuisances sonores | p |
| B. La qualité de l'air | p |
| C. Les risques naturels | p |
| a) Le risque d'inondation | p |
| b) Le risque de mouvement de terrain | P |
| D. Les risques d'origine anthropique | p |
| a) Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) | p |
| b) Les risques technologiques et industriels | p |
| 4. Les réseaux techniques urbains | p |
| A. L'eau potable | p |
| B. L'assainissement | p |
| C. La gestion des déchets | p |
| 5. Le développement durable et les énergies renouvelables | p |
| A. Les documents supra-communaux | p |
| B. Les potentiels sur le territoire | p |

1. Les caractéristiques physiques du territoire

A. La topographie et la géologie

Le relief

La commune possède un relief marqué, façonné par la vallée de l'Orge au sud.

Le plateau au nord, occupé par des espaces agricoles, culmine à 167 m.

En descendant vers le sud, le relief s'accroît et les coteaux, présentant une forte pente, sont boisés.

Ensuite, le relief s'adoucit et c'est sur ce « plateau » qui s'étage entre 90 et 100 m que l'urbanisation s'est développée.

Le relief s'accroît à nouveau : les versants de la vallée de l'Orge oscillent entre 50 et 80 mètres d'altitude pour atteindre la vallée de la Rémarde et de l'Orge. L'urbanisation s'est un peu développée sur les coteaux, par contre dans la vallée, la présence de nombreuses zones humides limite les possibilités d'urbanisation.

La géologie

La commune appartient au Hurepoix, avancée Nord de la plate-forme de Beauce, constituée d'une vaste plate-forme sablonneuse et calcaire entaillée par l'Orge et ses principaux affluents.

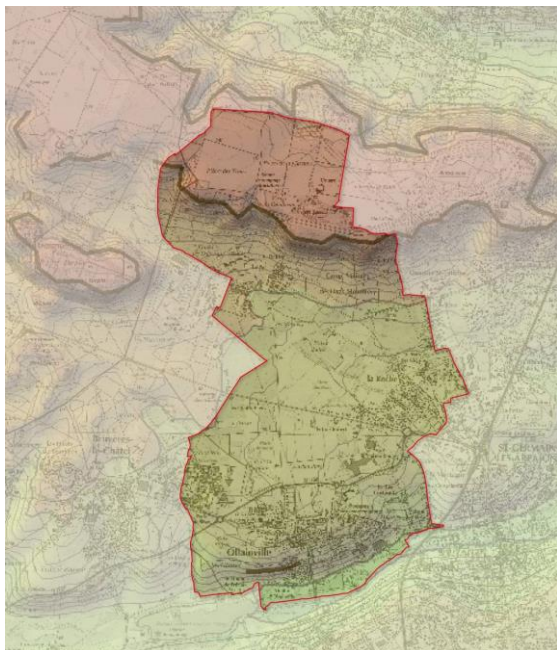
Les alluvions modernes de la vallée de l'Orge sont des dépôts sableux et tourbeux amenés par les cours d'eau existants. Elles reposent sur des strates de calcaire de Brie qui affleurent sur les coteaux. Ces alluvions poreuses sont propices à une végétation hygrophile de prairies marécageuses et à des aulnaies-peupleraies.

Les coteaux sont constitués par une formation de calcaire de Brie qui compose l'entablement du plateau de Brie. En surface, il apparaît localement des formations argileuses et fossilifères jalonnées de gros blocs de meulière.

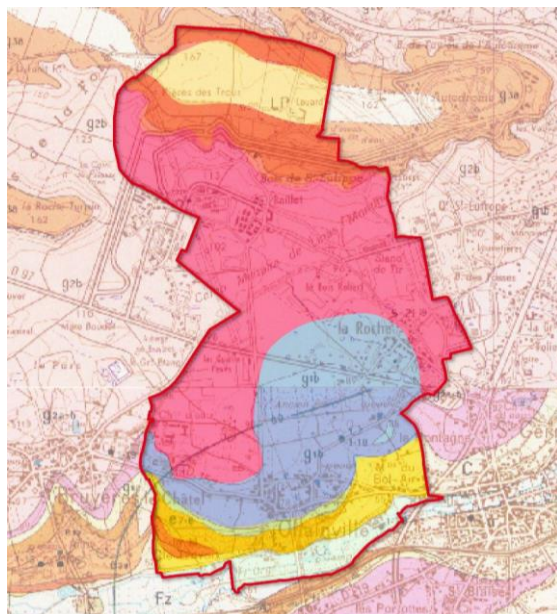
Le plateau est formé par une alternance de marnes et calcaires avec des formations de grès. Cette pédologie explique la présence de formations végétales buissonnantes et denses de chênaies et charmaies alternant avec des prairies herbacées.

Les limons de plateau au nord sont propices à la grande culture (céréales).

Carte du relief



Carte de la géologie



1. Les caractéristiques physiques du territoire

A. La topographie et la géologie

Le Schéma Départemental des Carrières (SDC)

Le schéma départemental des carrières (SDC) de l'Essonne en vigueur a été approuvé par arrêté préfectoral du 12 mai 2014. Il identifie les matériaux disponibles à l'échelle du Département, ainsi que les zones dans lesquelles l'exploitation de ces matériaux est possible.

On distingue trois catégories de zones où l'on peut installer des carrières :

- les zones de type 1 dans lesquelles l'exploitation des carrières est interdite ;
- les zones de type 1 bis peu propices à l'exploitation des carrières dans lesquelles l'autorisation d'une carrière relève d'un régime dérogatoire lorsque l'impact est jugé acceptable au regard de dispositions compensatoires particulières ;
- les zones de type 2 dans lesquelles une attention particulière doit être apportée à la compatibilité de l'exploitation de carrière avec les enjeux en présence.

Quel que soit l'emplacement envisagé en zone de type 1 bis ou 2, en application de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, il appartient au porteur d'un projet de démontrer la compatibilité de son projet avec les enjeux en présence.

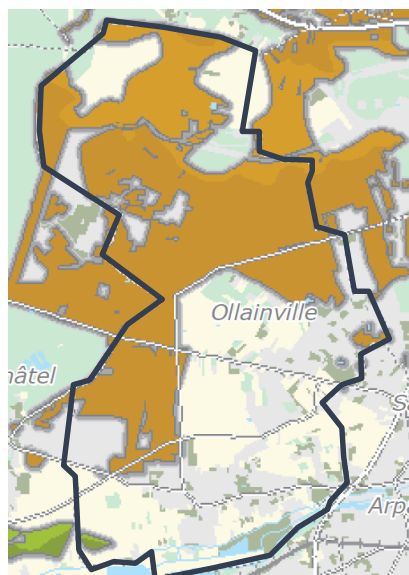
Le tableau suivant récapitule les divers types de protections environnementales en fonction de leur catégorie (1, 1 bis ou 2).

Classification des contraintes

Table OP1/1bis - Classification des contraintes environnementales dans l'Essonne

Protection des milieux naturels	
Arrêté de protection de biotope (sauf si règlement APB permet l'exploitation des carrières)	1
Réserves naturelles nationales ou régionales	1
Forêt de protection	1
Forêt domaniale ou soumise au régime forestier	2
Espaces naturels sensibles (ENS) zones acquises	1
Espaces naturels sensibles zones de préemption	2
Zone spéciale de conservation (ZSC)	1 bis
Zone de protection spéciale (ZPS)	2
Zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1	2
ZNIEFF de type 2	2
ZHIEP et des ZHSGE, en application des orientations du SDAGE et après information de la CDNPS (section spécialisée carrières)	1
Vallées des rivières classées en première catégorie piscicole	2
Vallées des rivières de têtes de bassin et des affluents mineurs en raison de leur haute qualité ou de leur faible débit, qui en font des milieux particulièrement sensibles (ces vallées concernent en général des gisements alluvionnaires faibles)	2
Protection du patrimoine historique / architectural	
Site classé	1 bis renouvellement : 2
Site inscrit	2
Périmètre de protection des monuments historiques classés	1 bis
Périmètre de protection des monuments historiques inscrits	2
Zone de protection du patrimoine architectural urbain et paysager	2
Protection de la ressource en eau	
Périmètre de protection immédiat de captage AEP	1 <small>Si carrières non réglementées dans la DUP : 1 bis</small>
Périmètre de protection rapproché des captages AEP avec DUP	Application du règlement de la DUP dans le cas contraire
Périmètre de protection rapproché des captages AEP sans DUP	1 bis
Périmètre de protection éloigné des captages AEP	2
Aire d'alimentation de captages AEP*	2
Protection de la nappe alluviale de la Bassée : emprises des terrains à réserver pour l'AEP	1
Zone de préservation stratégique de l'alimentation en eau potable dans la Bassée	2
Zone de répartition des eaux	2
Lit mineur des fleuves ou des rivières	1
Fuseaux de mobilité	1
Lit majeur/ Zone atteinte par les PHEC (plus hautes eaux connues)	2
Politique de protection et de gestion du territoire	
PNR du Gâtinais français	2
PNR du Gâtinais français : secteurs d'intérêt écologique prioritaire, les secteurs à enjeux paysagers prioritaires et les périmètres de protection des monuments et des sites naturels, culturels et paysagers identifiés par la charte	Voir table OP1/1bis-PNR
PNR de Chevreuse	2

Les gisements de matériaux de carrières



Calcaires pour granulats et pierres dimensionnelles

- indifférenciés à l'affleurement
- indifférenciés sous recouvrement de moins de 15 m

Sablons

- à l'affleurement
- sous recouvrement de moins de 10 m

Argiles communes (tuiles et briques)

- à l'affleurement
- sous recouvrement de moins de 20 m

1. Les caractéristiques physiques du territoire

B. L'hydrographie

L'hydrogéologie

Il existe deux nappes aquifères principales séparées par l'écran imperméable constitué par les marnes vertes mais c'est la nappe des sables de Fontainebleau et des calcaires de Brie qui constitue la nappe phréatique principale. La nappe a son exutoire au contact des marnes vertes et supragypseuses et alimente ainsi des sources et des rus qui se jettent dans l'Orge. La nappe peut également être directement en relation avec les alluvions de l'Orge.

Les enregistrements du niveau piézométrique de la nappe des sables de Fontainebleau montrent que celui-ci se trouve à environ 61 m de profondeur pour une altitude de 95 m au droit de la commune d'Ollainville.

L'hydrologie

La commune est traversée par la Rémarde, affluent de l'Orge, au sud de la commune.

De nombreux ruisseaux (La Boëlle, le ruisseau du Grand Rué, le ruisseau de la Fontaine aux Bergers) et mares (mare de la Fosse, étang d'Ollainville) sont disséminés sur le territoire. Ceci laisse supposer une sensibilité importante aux variations de la nappe phréatique.

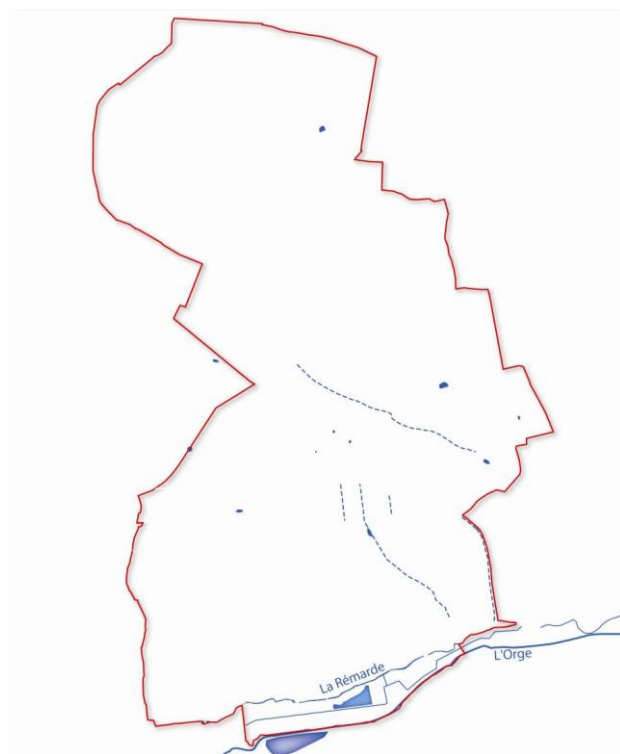
La présence de ces cours d'eau temporaires est à mettre en lien avec la nature du sol et du sous-sol (calcaire et argiles à meulière). Après des épisodes pluvieux, les couches géologiques peu perméables (argiles) stockent temporairement l'eau en surface à certains endroits, avant qu'elle ne finisse par s'écouler ou s'infiltrer.

Au sud, la vallée de la Rémarde et de l'Orge est occupée par des zones et milieux humides qui jouent un rôle important dans la régulation du débit de la Rémarde et plus largement de l'Orge.

Les documents supracommunaux en vigueur

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin Seine-Normandie fixe les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et a comme enjeux principaux la gestion et la protection des milieux aquatiques, la gestion qualitative et quantitative de la ressource, la prévention et la gestion des risques, en particulier d'inondation. La commune est également concernée par le SAGE Orge Yvette. Ces enjeux devront être respectés et pris en compte dans les projets de PLU.

Carte du réseau hydrographique



1. Les caractéristiques physiques du territoire

B. L'hydrographie

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE du Bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands)

Le SDAGE et son programme de mesures sont entrés en vigueur le 1er janvier 2016. Il fixe pour une période de 6 ans, « les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité de l'eau » à atteindre dans le bassin de la Seine.

Le SDAGE 2016-2021 compte 44 orientations et 191 dispositions qui sont organisées autour de grands défis comme :

- la diminution des pollutions ponctuelles ;
- la diminution des pollutions diffuses ;
- la protection de la mer et du littoral ;
- la restauration des milieux aquatiques ;
- la protection des captages pour l'alimentation en eau potable ;
- la prévention du risque d'inondation.
- L'objectif d'atteinte de qualité des cours d'eau

	Unité hydrographique	Etat écologique à atteindre	Etat chimique à atteindre
Le Rouillon	Orge-Yvette	Bon état d'ici 2027	Bon état d'ici 2027

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Orge-Yvette)

La commune est concernée par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orge-Yvette, outil de planification de la gestion de l'eau, approuvé le 2 juillet 2014, qui fixe les grandes orientations pour une gestion globale de l'eau.

Plusieurs enjeux ont été définis dans le cadre de la révision du SAGE :

Qualité des eaux

- Réalisation d'un zonage d'assainissement collectif et non collectif par commune
- Mise à jour des schémas directeurs d'assainissement
- Le SDAGE recommande l'interdiction de l'implantation de réseaux de drainage à moins de 50m des cours d'eau et dans les zones humides.
- Maintien des éléments du paysage pour limiter le ruissellement et l'érosion

Fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

- Bande enherbée obligatoire de 5m autour des cours d'eau
- Zones humides (cf. pages suivantes).

Les documents locaux d'urbanisme doivent être compatibles avec l'objectif de préservation des zones humides du SAGE.

A cet effet, dans le cadre de leur révision, les documents locaux d'urbanisme tiennent compte dans leur document cartographique des zones humides identifiées par le SAGE, ou par les autres collectivités du territoire. Ils prennent en compte en particulier les enjeux spécifiques identifiés sur les zones humides prioritaires en intégrant ces dernières dans un zonage spécifique et en précisant les dispositions adaptées dans leur règlement en vue de leur préservation.

Gestion quantitative des ressources en eau

- Etat quantitatif des nappes et cours d'eau
- Gestion des eaux pluviales

Définition d'un objectif de « zéro rejet » avec une infiltration maximale recherchée pour les eaux de pluie à l'amont

Si le « zéro rejet » ne peut pas être mis en œuvre, respect du débit de fuite suivant : 1,2L/s/ha pour une pluie de référence, au minimum, 50 mm sur 4 heures.

1. Les caractéristiques physiques du territoire

B. L'hydrographie

Les zones humides

La vallée de la Rémarde comporte de nombreuses zones humides et est bordée à certains endroits par des boisements parfois issus de prairies qui se sont enrichies. Les zones humides sont importantes car elles permettent de limiter les inondations et constituent un lieu important pour la biodiversité dans la trame verte et bleue de la vallée de l'Orge. Un certain nombre de zones humides et de zones de frayères potentielles a par ailleurs été identifié dans le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Orge-Yvette.

Une étude visant à consolider la connaissance des secteurs potentiellement humides de la région Ile-de-France a été menée par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) selon les deux critères suivants : critères relatifs au sol et critères relatifs à la végétation.

Cette étude a abouti à une cartographie de synthèse qui partitionne la région en cinq classes selon la probabilité de présence d'une zone humide et le caractère de la délimitation qui conduit à cette analyse.

Sur le territoire communal, on retrouve des zones humides de classes 3 et 5. La classe 3 correspond à des zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser, et la classe 5 correspond aux zones en eau.

Le Rouillon est identifié comme zone en eau. Ses abords sont considérés comme des zones humides ou potentiellement humides de classe 3. Il faudra donc vérifier dans ces zones la présence effective ou non d'une zone humide avant de construire.

Dans le SAGE Orge-Yvette, aucune zone humide supplémentaire n'est identifiée par rapport à l'étude de la DRIEE.

Carte des zones humides



Données de la DRIEE Île-de-France

1. Les caractéristiques physiques du territoire

C. Le climat

Ollainville, comme l'ensemble de l'Île-de-France, est sous l'influence d'un climat océanique dégradé, caractérisé par des températures plutôt douces et une pluviométrie modérée.

Les relevés proviennent de la station météorologique de Villemeis-sur-Orge.

Les graphiques ci-contre présentent les moyennes de température et de précipitations sur la période 1981-2010.

L'évolution des températures (1981 et 2010)

Durant cette période, la température moyenne annuelle est de 11,6°C, la température maximale moyenne est de 16,1°C et la température minimale moyenne est de 7,5°C. Quelques extrêmes significatifs sont à relever : température la plus élevée : 38,7°C en 2012 et température la plus basse : -12,3°C en 2010.

L'évolution des précipitations (1981 et 2010)

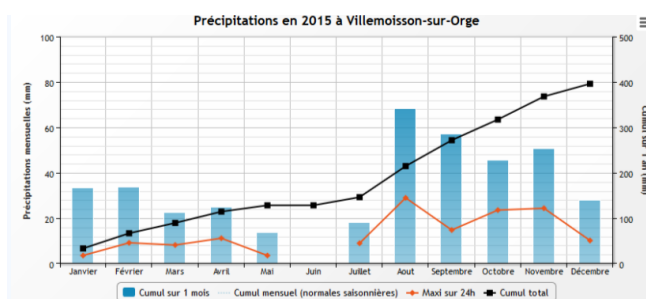
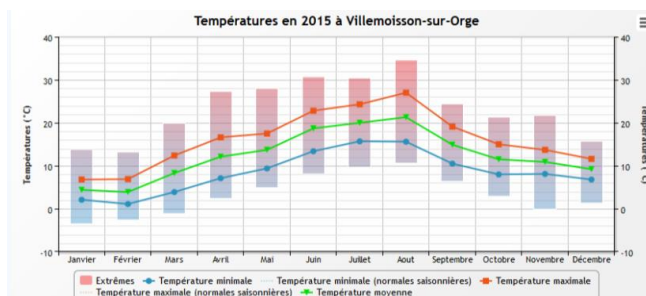
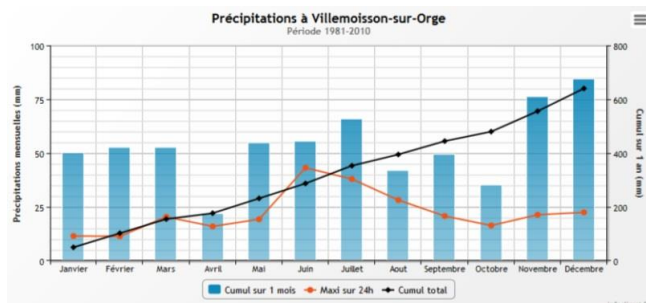
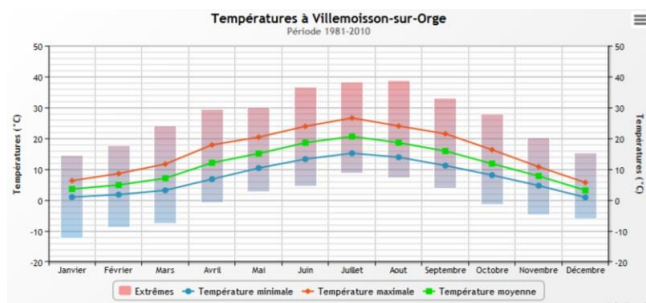
Durant cette période, les précipitations ont atteint 640 mm de cumul par an en moyenne. Les mois les plus secs sont avril, août, septembre et octobre.

Les températures et précipitations en 2015

La température maximale moyenne correspond à celle de la période 1981-2010. La température moyenne et la température minimale moyenne sont un peu plus élevées (respectivement 12,4°C et 8,5°C) sur cette période.

Le cumul de précipitation est très inférieur à celui de la période 1981-2010 (396 mm). Août, septembre et octobre ont été les mois dépassant les moyennes.

Graphiques de la climatologie



2. Les espaces naturels et protections

A. La trame verte et bleue

Trame verte et bleue

Il s'agit d'une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un vaste réseau de territoires reliés entre eux, tant au plan national que local, pour permettre les échanges entre milieux naturels et entre les espèces animales et végétales qui y vivent. On parle de continuités écologiques.

Elle inclut deux composantes indissociables l'une de l'autre, le vert qui fait référence aux milieux naturels et semi-naturels terrestres (forêts, prairies etc.) et le bleu qui fait référence au réseau aquatique et humide (fleuves, rivières, étangs, marais etc.).

L'objectif est de contribuer à enrayer la perte de biodiversité en garantissant la libre circulation de la faune et de la flore, menacée aujourd'hui par la fragmentation croissante du territoire. En plus de ses fonctions écologiques, la trame verte et bleue assure des fonctions paysagères (qualité et diversité) et sociales (cadre de vie, support de modes de déplacement doux etc.).

La trame verte et bleue ne doit pas être pensée seulement à l'échelle communale, mais doit aussi s'inscrire dans un cadre plus large à l'échelle intercommunale.

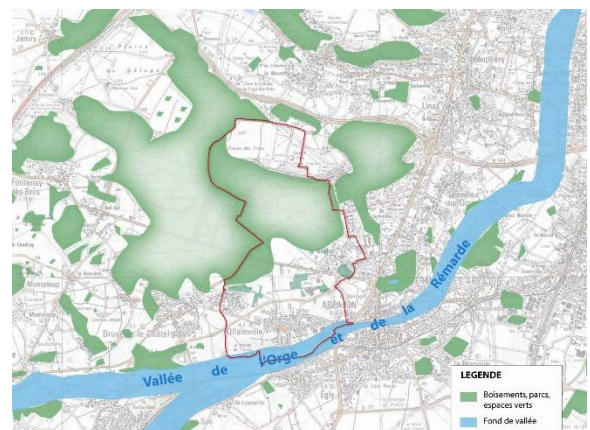
La trame verte d'Ollainville est constituée des différents boisements, resserres et haies agricoles qui ponctuent le paysage et qui servent d'espace relais pour la faune.

Elle s'inscrit dans un cadre plus large de grands boisements (bois de la forêt) en particulier à l'ouest de la commune et de resserres relativement nombreuses servant de support aux connexions biologiques.

La trame bleue d'Ollainville est composée de nombreuses mares et rus ainsi que de la Rémarde qui s'inscrit dans le cadre plus large de la vallée de l'Orge.

La trame verte et bleue est traitée dans le SRCE présenté en introduction.

Carte trame verte et bleue



2. Les espaces naturels et protections

B. Les espaces boisés

Les espaces naturels occupent 345 ha (308 ha d'espaces boisés et 37 ha de zones humides), soit plus de 30% du territoire communal.

A une échelle plus large, la commune s'inscrit dans des continuums écologiques que sont la vallée de l'Orge et les boisements. Ces espaces participent à la trame verte et bleue de la région.

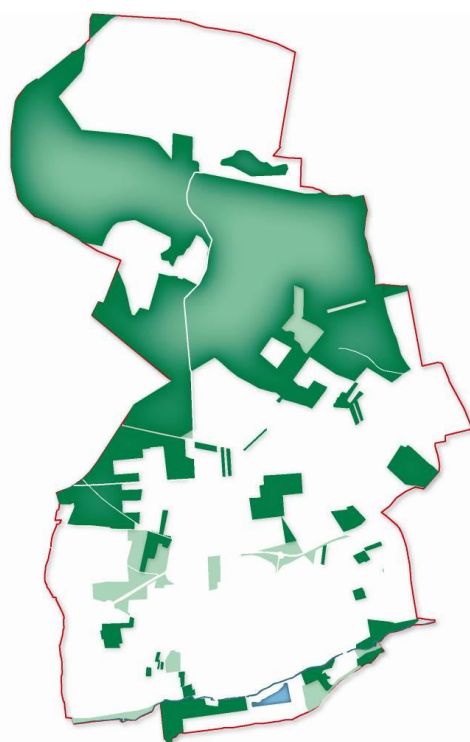
Le bois de Saint-Eutrope est l'espace boisé le plus important de la commune.

Les boisements épars à proximité du bois de Saint-Eutrope constituent des réserves de biodiversité et ont un rôle cynégétique (abri et relais pour la faune). Ils sont de taille suffisante et assez peu éloignés pour assurer cette fonction.

Le parc de la Butte aux Grès à La Roche constitue un espace boisé bien entretenu ouvert au public.

La vallée de la Rémarde comporte de nombreuses zones humides et est bordée à certains endroits par des boisements parfois issus de prairies qui se sont enrichies. Les zones humides sont importantes car elles permettent de limiter les inondations et constituent un lieu important pour la biodiversité dans la trame verte et bleue de la vallée de l'Orge.

Carte des espaces boisés et naturels



2. Les espaces naturels et protections

C. Les espaces agricoles

Les espaces agricoles couvrent environ 350 ha. Les exploitations sont majoritairement tournés vers certains types de cultures.

Le nord de la commune est occupé par un plateau agricole important, entouré d'espaces boisés. On y constate des cultures de blé et de céréales en général, d'orge et de protéagineux.



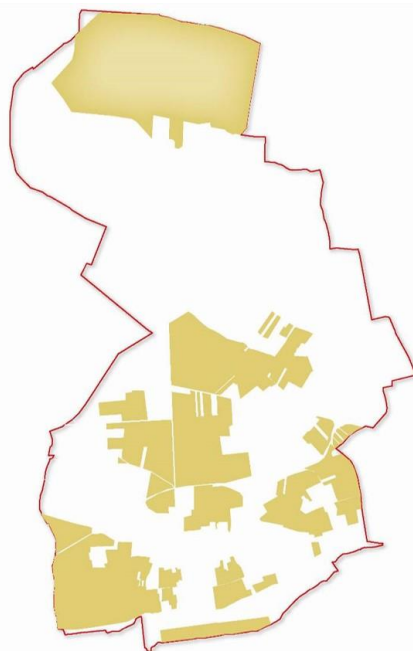
Plus au sud, les espaces agricoles sont plus ou moins disséminés, grignotés au fur et à mesure par l'urbanisation,

Les parcelles sont de taille moyenne, rappelant une structure de bocage car souvent délimitées par des haies qui structurent cet espace et ferment les perspectives.

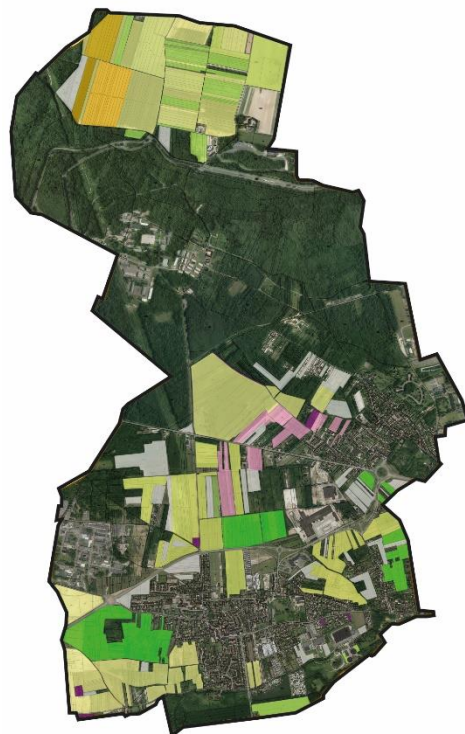
Les exploitations sont essentiellement de trois types : culture de blé, de maïs grain et ensilage et de légumes. La présence de ces derniers donne un potentiel de développement en faveur des circuits courts.



Carte des espaces agricoles



Type de culture



2. Les espaces naturels et protections

D. Les protections

Les ZNIEFF

Au même titre que les richesses culturelles, la nature fait partie de notre patrimoine commun. Elle contribue à la qualité de notre vie quotidienne en raison de sa valeur biologique et paysagère.

L'inventaire comporte deux types de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) :

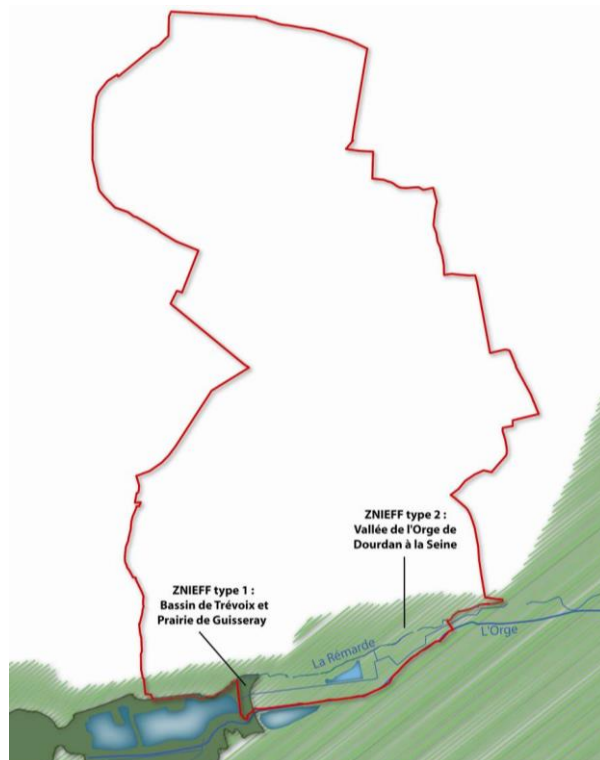
- ZNIEFF de type 1 : secteur de superficie généralement limitée, défini par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Exemples : tourbière, prairie humide, mare, falaise. Ces espaces doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.
- ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Dans une ZNIEFF de type 2, certains secteurs particulièrement riches peuvent aussi être inventoriés en ZNIEFF de type 1. Exemples : massifs forestiers, plateaux.

Dans la vallée de l'Orge deux sites naturels ont été classés en ZNIEFF au droit de la commune d'Ollainville :

- une ZNIEFF de type 1 : « Bassin de Trévoix et Prairie de Guisseray »
- une ZNIEFF de type 2 : « Vallée de l'Orge de Dourdan à la Seine »

Les milieux déterminants du point de vue écologique sont les roselières et les formations amphibies, les rives exondées, ainsi que des étangs.

Localisation des ZNIEFF



Le PRIF

La ZNIEFF de type 1 Bassin de Trévoix et prairie de Guisseray est également concernée par le PRIF (Périmètre Régional d'intervention Foncière) « Orge Aval ».

Le PRIF est un secteur classé naturel ou agricole dans les documents d'urbanisme, délimité et voté par les conseils municipaux concernés, le conseil d'administration de l'AEV (Agence des espaces verts) puis par le conseil régional d'Île-de-France, au sein duquel l'Agence est autorisée à acquérir des espaces naturels, à l'amiable, par voie de préemption, ou, dans certains cas par expropriation.

2. Les espaces naturels et protections

D. Les protections

Les ENS

Les espaces naturels sensibles (ENS) sont des zones naturelles remarquables et fragiles qui bénéficient d'une action de protection et de promotion menée par le Département en collaboration avec différents partenaires (collectivités locales, associations, ...).

Menée depuis 1989, la politique active de préservation des espaces naturels sensibles se définit autour de trois critères :

- la richesse naturelle (au plan floristique, faunistique, écologique et géologique)
- la qualité du cadre de vie (paysages naturels, culturels, intérêt pédagogique ou de détente)
- la fragilité (pression de l'urbanisation, urbanisation non contrôlée, espaces abandonnés, présence de nuisances ou de pollutions diverses).

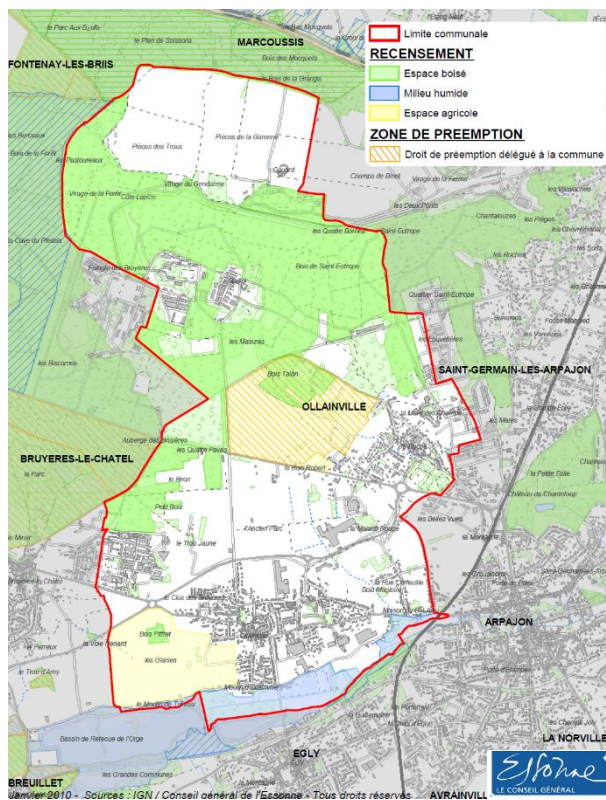
Espace naturel sensible

C'est une notion définie par la loi (du 18 juillet 1985, modifiée par celles du 2 février 1995 et du 7 février 2002). Le texte officiel dispose qu'afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, des champs naturels d'expansion des crues, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non."

Les milieux humides présentent un intérêt majeur, aussi bien sur le plan écologique (accueil d'une biodiversité riche) que pour la régulation du débit des eaux (et donc la limitation du risque d'inondation).

Les espaces boisés constituent des corridors biologiques, aussi bien pour la faune que pour la flore et participent à la qualité du paysage de la commune.

Les Espaces Naturels Sensibles

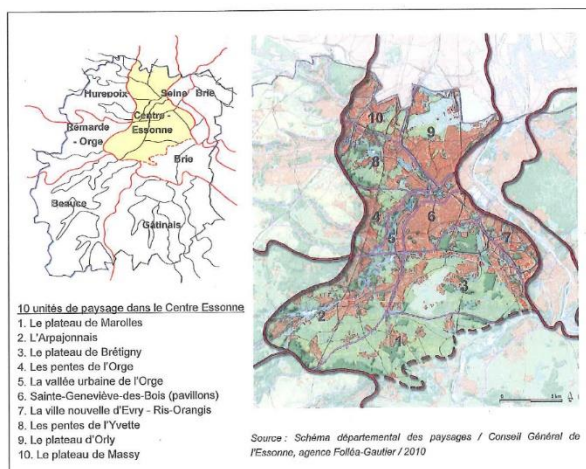


Carte du département de l'Essonne

2. Les espaces naturels et protections

E. Les paysages

Le Conseil départemental de l'Essonne a engagé en 2007 l'élaboration d'un schéma départemental des paysages. Ce document a identifié 7 grands ensembles de paysages qui participent à la diversité et à l'agrément du cadre de vie. Ollainville se situe dans l'ensemble paysagé dénommé « les paysages urbains du centre Essonne ».



Le paysage est composé de quatre entités paysagères :

Le plateau agricole au nord

Le relief très peu marqué du site permet d'offrir des points de vue dégagés aux alentours. Cependant, la présence des lignes haute tension marque fortement le paysage et représente un point noir visuel important. Vers le sud, les perspectives sont fermées par le bois de Saint-Eutrope.



Le bois Saint-Eutrope

Ces boisements ont un impact fort dans le paysage car ils marquent l'horizon et ferment les vues. La route de Limours est fortement marquée par les bois dans la partie où elle les traverse.

Le plateau mêlant agriculture et urbanisation

La partie Nord de cette entité est relativement plate et compose avec des espaces urbanisés (hameau de La Roche, CEA) des boisements épars et des espaces agricoles. Les espaces agricoles se situent entre le bocage et l'openfield. En effet, les parcelles sont pour la plupart de taille importante mais certaines sont bordées par des haies.

La partie Sud présente un relief plus important, descendant vers la vallée de la Rémarde. De ce fait, il existe des relations de co-visibilité avec Egly. Des dégagements visuels sont offerts vers les bois de Baille au sud ouest.



2. Les espaces naturels et protections

E. Les paysages

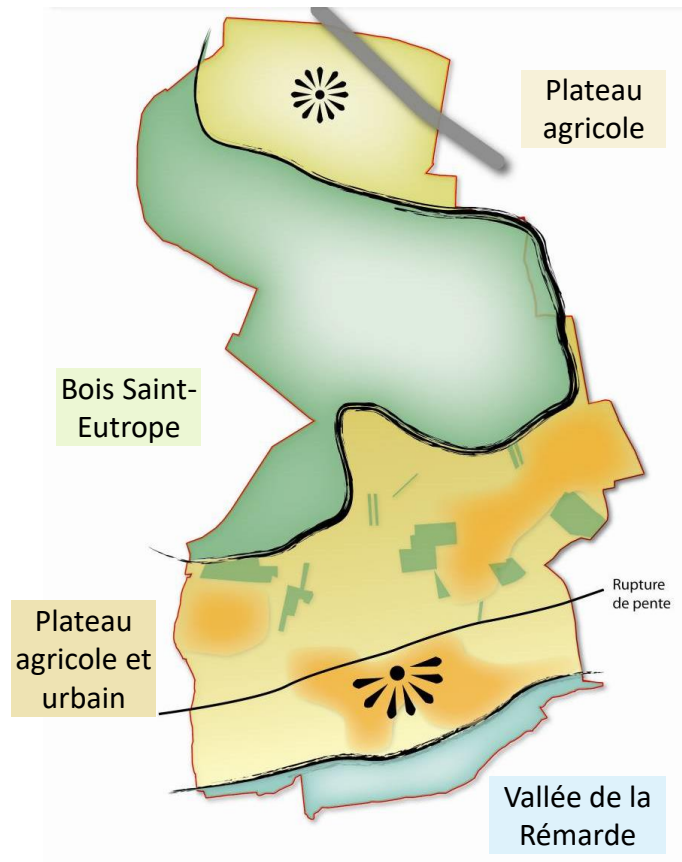
La vallée de la Rémarde

Du fait des risques d'inondation, cette partie est très peu urbanisée. Elle est en continuité des bassins de l'Orge.

La vallée est marquée par la présence d'espèces adaptées au milieu humide (peupleraie, saules).



Les entités paysagères



2. Les espaces naturels et protections

F. La faune et la flore

Le contexte inter-communal

La commune d'Ollainville dispose d'un territoire vaste et diversifié qui abrite une richesse naturelle importante. Avec la vallée de l'Orge, le bois de Saint-Eutrope, et les landes de terres cultivées entrecoupées çà et là par des haies vives ou encore des resserres (petits boisements insérés dans les champs ouverts), la biodiversité est abondante. Des écosystèmes se sont développés grâce à la présence de l'eau (mares, rus, Rémarde et Orge). La diversité des habitats sur le territoire a également permis le développement d'une faune et une flore variées.

Les ZNIEFF constituent un complexe de zones humides très attrayant pour l'avifaune nicheuse et hivernante dans un secteur de plus en plus urbanisé. Les habitats sont relativement diversifiés, allant de la végétation de berges, végétation aquatique, cariçaies, phragmitaires et diverses formations d'hélophytes, aux formations riveraines de saules et boisements plus ou moins humides.

La flore locale

La flore est riche de 279 espèces végétales recensées : une diversité non négligeable dans un milieu assez urbanisé : frêle, saule, aulne, peuplier, iris, rubanier, salicaire, etc.

Une espèce végétale déterminante : la Zannichellie palustre, espèce rare et protégée en Ile-de-France, est présente dans une portion de l'Orge encore bien préservée et reconnue de bonne qualité piscicole. D'autres espèces végétales du site ont un fort intérêt patrimonial : la petite naïade, très rare, et la grande naïade, rare.

La faune locale

La multitude de niches potentielles présentes sur l'ensemble de la ZNIEFF est favorable à diverses espèces d'oiseaux, la plupart en effectifs remarquables pour le secteur. C'est le cas du Chevalier Guignette sur les berges, les Bruants des roseaux, la Locustelle tachetée et la Rousserolle effarvatte au sein des roselières et prairies, la rare Bergeronnette des ruisseaux, ainsi que des espèces hivernantes en grand nombre (Foulque macroule, Luligules milouin et morillon, Grèbe castagneux...).



La Zannichellie Palustre



La petite Naïade

2. Les espaces naturels et protections

F. La faune et la flore

Mises à part ces espèces rares, la biodiversité riche de ces milieux permet l'observation d'espèces plus communes : 63 espèces d'oiseaux dans la vallée de l'Orge dont le Canard colvert, la Poule d'eau, le Pic-vert, le Pic-épêche, les Mésanges bleues et charbonnières, les Sittelles torchepot, les Serins Cini et les Verdier d'Europe...

La faune piscicole est aussi intéressante avec trois espèces particulièrement dominantes : le goujon, la loche et le gardon, suivies de la perche, l'épinoche et le chevaine.

Trois espèces d'oiseaux déterminantes :

- Phragmite des joncs
- Bouscarle de Cetti
- Blongios nain

La gestion de la vallée de l'Orge

C'est le Syndicat de l'Orge qui gère ces milieux fragiles de la vallée de l'Orge. La gestion des fonds de vallée vise à la fois la préservation des zones humides et l'agrément des promeneurs. Ainsi, les pistes sont régulièrement entretenues alors que les berges et les prairies font l'objet d'un fauchage minimal de façon à sauvegarder des habitats sensibles pour la faune et la flore.

Des milieux fragiles à protéger

Les menaces pèsent sur les ZNIEFF : la vocation d'accueil du public et la pêche provoquent une dégradation des berges localement forte ainsi qu'une banalisation et une rudéralisation de la flore au détriment des groupements d'hélophytes. Le dérangement de l'avifaune nicheuse lié à la fréquentation est un second problème d'importance, en particulier à l'est de la ZNIEFF « Bassin de Trévoix et Prairie de Guisseray ». Les espèces végétales rares sont des espèces aquatiques.



Phragmite des joncs



Bouscarle de Cetti



Blongios nain

3. Les risques et nuisances

A. Les nuisances sonores

Le classement des infrastructures routières

Selon le Code de l'Environnement et en application de la loi relative à la lutte contre le bruit du 31 décembre 1992, le préfet de l'Essonne a établi par arrêté préfectoral, le classement sonore des infrastructures de transport.

Ce classement compte 5 catégories de nuisance sonore (la catégorie 1 étant la plus bruyante) et des modalités d'isolement acoustique leurs sont associées. La délimitation de secteurs affectés par le bruit d'infrastructures terrestres oblige les constructeurs à respecter les normes d'isolation acoustique pour les constructions nouvelles.

- l'arrêté préfectoral de classement du réseau routier national du 20 mai 2003 classe les infrastructures existantes nationales.
- l'arrêté préfectoral de classement du réseau routier départemental du 28 février 2005 classe les infrastructures existantes départementales dont le trafic dépasse les 5000 véhicules par jour ainsi que les projets du Schéma directeur de la voirie départementale de l'Essonne 2015, vis-à-vis du bruit.

Le réseau national

Ils identifient la RN20 en catégorie 2. Cet axe ne traverse pas la commune mais la longe à l'Est. La largeur maximale des secteurs affectés par le bruit est de 250 mètres, de fait la commune est concernée par cet arrêté.

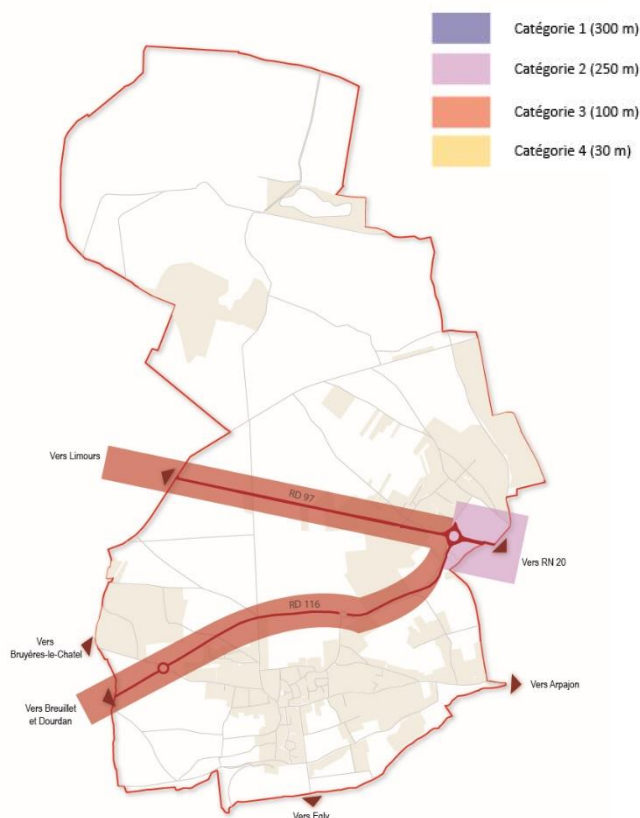
Le réseau départemental

Concernant les voies qui traversent Ollainville :

- la RD97, au niveau de l'entrée de ville depuis Arpajon, est classée en catégorie 2 soit une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de 250 mètres de part et d'autre de la voirie.
- La RD97 après le rond point et l'intersection avec la RD116, est classée en catégorie 3 soit 100 mètres de part et d'autre de la voirie.
- La RD116 est également classée en catégorie 3 soit une largeur maximale de 100 mètres de secteurs affectés par le bruit.

Niveau sonore de référence Laeq (6h- 22h) en dB (A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L>81	1	d=300m
76<L<81	2	d=250m
70<L<76	3	d=100m
65<L<70	4	d=30m
60<L<65	5	d=10m

Classement des infrastructures



3. Les risques et nuisances

A. Les nuisances sonores

Le PPBE

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement est un document stratégique qui a pour but d'optimiser sur un plan technique, stratégique et économique les actions à engager afin d'améliorer l'environnement sonore, préserver la qualité des endroits remarquables et prévenir toute évolution prévisible du bruit, et ce à l'échelle du territoire.

Conformément aux exigences de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, le Conseil départemental de l'Essonne doit élaborer un PPBE qui s'intéresse aux routes départementales principales où le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an.

Ce PPBE a été établi sur la base des cartes stratégiques de bruit réalisées par le Département et l'Etat, et arrêtées par le Préfet le 12 août 2014.

Dans le cadre de ce plan, 5 principaux objectifs sont poursuivis, chacun étant décliné en différentes mesures :

- Protéger le public, les collégiens et les agents départementaux
- Poursuivre les aménagements prévus permettant de diminuer les nuisances sonores
- Observer, communiquer et sensibiliser au bruit
- Protéger les riverains dans les zones prioritaires
- Préserver les zones départementales de ressourcement

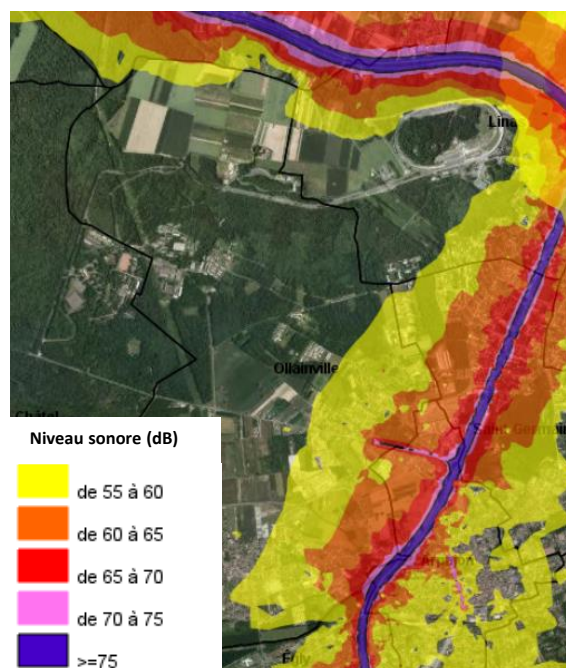
Le territoire n'est concerné par aucune mesure particulière, n'étant pas traversé par une route ayant été étudiée (seules les routes suivantes ont été étudiées : A6, A10, RN104 et RN118).

Les cartes stratégiques de bruit

Ces cartes, réalisées à l'échelle du département et approuvées par arrêté préfectoral n°2010-DDT-SE 1121 du 14 octobre 2010, présentent les niveaux de bruit liés aux grandes infrastructures routières et autoroutières (dont le trafic annuel est supérieur à 6 millions de véhicules).

La carte ci-dessous présente les niveaux sonores L_{den} (sur 24h) des routes nationales et départementales.

Le territoire est concerné par les nuisances sonores, notamment aux abords de la RN20. Cependant, très peu d'habitants subissent un niveau sonore supérieur à 65 dB, qui représente le réel seuil où le bruit devient contraignant.



3. Les risques et nuisances

B. La qualité de l'air

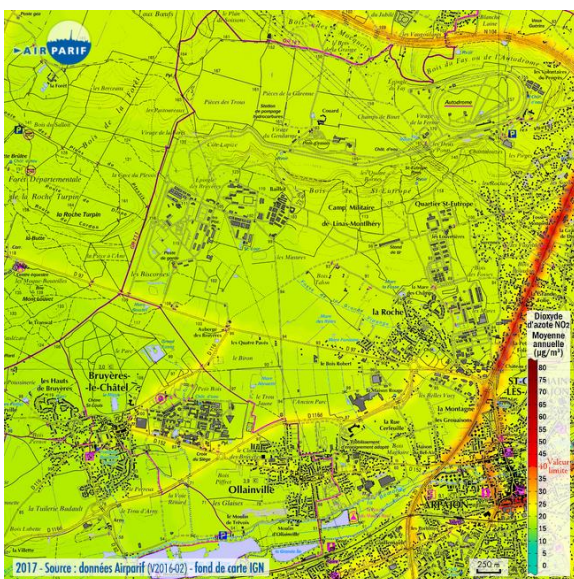
La qualité de l'air se mesure depuis 2011 par l'indice CITEAIR, qui varie 0 à plus de 100, selon 5 qualificatifs (de très faible à très élevé).



En 2018, la qualité de l'air est globalement bonne à Ollainville (266 jours par an de pollution faible soit plus des 3 quarts de l'année, pour seulement 6 jours de pollution élevée). Ces chiffres sont légèrement meilleurs qu'à l'échelle de l'ensemble du département (245 jours par an de pollution faible, pour 13 jours de pollution élevée).

Qualité de l'air pour 2018

Indice Citeair	Nombre de jours	% du nombre de jours
[0-24]	12	3.4
[25-49]	266	75.35
[50-74]	69	19.55
[75-100]	6	1.7
[>100]	0	0



Les principales causes de pollution de l'air

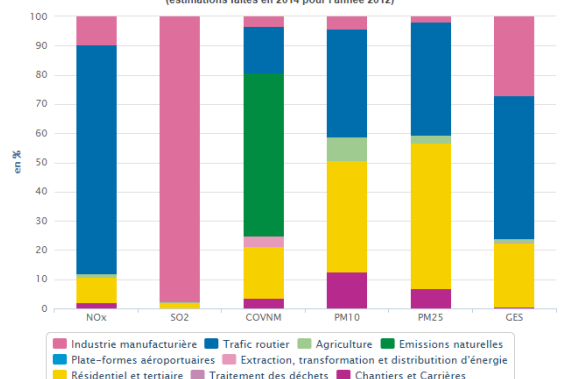
Les principaux polluants qui existent sont :

- NOx : oxydes d'azote,
- SO2 : dioxyde de soufre,
- COVNM : composés organiques volatils non méthaniques,
- PM10 : particules dont le diamètre est inférieur à 10µm,
- PM25 : particules dont le diamètre est inférieur à 25µm,
- GES : gaz à effet de serre.

Les rejets de pollution à Ollainville

Polluants :	NOx	SO2	COVNM	PM10	PM25	GES
Emissions totales :	51 t	26 t	62 t	9 t	6 t	19 kt

Contribution en % des différents secteurs d'activités aux émissions de polluants pour la commune de : Ollainville (estimations faites en 2014 pour l'année 2012)



Ce graphique recense la part des secteurs d'activité dans l'émission de polluants :

- Le trafic routier et le secteur résidentiel et tertiaire sont les principaux responsables des pollutions atmosphériques.
- Les chantiers et carrières sont responsables d'une partie des émissions de COVNM, de NOx, PM10 et de PM25.
- L'industrie est responsable d'une partie des émissions de COVNM.

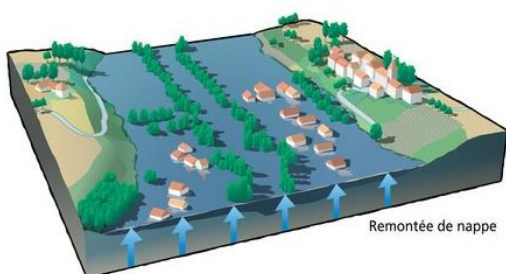
3. Les risques et nuisances

C. Les risques naturels

Selon le DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs), les risques naturels suivants sont recensés sur le territoire : inondation, retrait-gonflement des argiles.

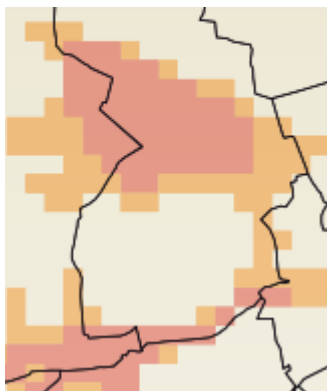
Le risque inondation par remontée de nappes

On appelle zone «sensible aux remontées de nappes» un secteur dont les caractéristiques d'épaisseur de la Zone Non Saturée, et de l'amplitude du battement de la nappe superficielle, sont telles qu'elles peuvent déterminer une émergence de la nappe au niveau du sol, ou une inondation des sous-sols à quelques mètres sous la surface du sol.



Risques de remontée de nappes

- Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe
- Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave



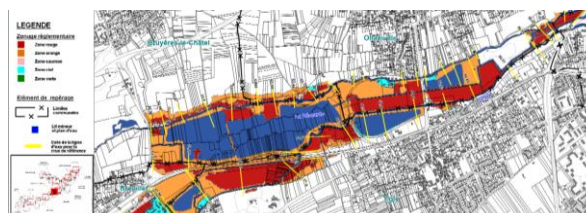
La consultation du site du BRGM « Remontées de nappes » indique que la nappe est sub-affleurante dans la vallée de la Rémarde et le long du Fossé de la Grande Vidange. Même si la plupart des secteurs où la sensibilité au risque est forte concernent des terres agricoles, une partie de la zone urbanisée dans le hameau de la Roche présente un risque fort de remontée de nappe.

Le risque inondation par débordement de cours d'eau

La commune d'Ollainville est soumise à des risques d'inondation et a déjà été reconnue en état de catastrophe naturelle suite à d'importantes inondations. Le PPRI de l'Orge et de la Sallemouille a été approuvé le 16 juin 2017.

Le PPRI

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) a pour objet principal de réglementer l'occupation et l'utilisation du sol sur les zones à risque. Élaboré par les préfetures de département en association avec les communes et en concertation avec la population, il délimite les zones exposées aux risques, et réglemente l'occupation et l'utilisation du sol sur ces zones, en fonction de l'aléa et des enjeux. Cinq zones réglementaires permettent d'évaluer le niveau de risque pour la population.



Un atlas des plus hautes eaux connues ainsi qu'un atlas de l'Orge recensent les zones inondées sur la commune.

De plus, le SAGE Orge-Yvette approuvé le 9 juin 2006 et révisé en avril 2011 donne des préconisations, en particulier en ce qui concerne la réduction de risques de crues.

3. Les risques et nuisances

C. Les risques naturels

Le risque de mouvements de terrain

Le risque de mouvements de terrain en raison d'un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol est faible à Ollainville.

Le retrait-gonflement des sols argileux

La commune d'Ollainville est, compte tenu de la nature des sols qui le compose, exposée au risque de retrait-gonflement des sols argileux. Ce risque résulte de la sécheresse (phénomène de dessiccation) ou d'une forte augmentation de teneur en eau au cours du retour à une pluviométrie normale (ré-imbibition rapide).

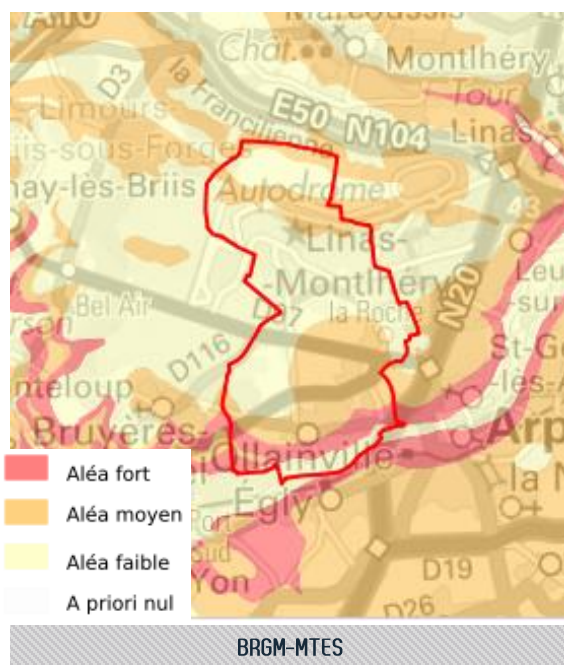
Les formations géologiques d'argiles vertes de Romainville et les argiles à meulière de Brie composent une partie importante au sud d'Ollainville, au droit de la vallée de la Rémarde et de la vallée de l'Orge. L'argile verte est assez pure, plastique et est très sensible à l'eau présente localement. L'argile à meulière provenant de l'altération des calcaires de Brie présente localement des caractéristiques de plasticité et de retrait comparables à celles de l'argile verte. Cependant, compte tenu du caractère résiduel de cette argile, ses minéraux constitutifs sont moins actifs que ceux de l'argile verte, c'est pourquoi l'effet lié à la sécheresse est plus lent à se déclarer pour l'argile à meulière.

Le sud de la commune, le long des abords du cours d'eau de la Rémarde, l'aléa est fort. Il est de niveau moyen au niveau du Bourg jusqu'à la Roche.

L'aléa

Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

Cartographie de l'aléa des sols argileux



La commune ayant été par deux fois reconnue en état de catastrophe naturelle consécutivement à des mouvements de sols provoqués par des phénomènes météorologiques anormaux (1er janvier 1993 au 31 janvier 1997 et du 1er juin 1989 au 31 décembre 1992), l'attention des futurs acquéreurs, propriétaires, constructeurs est attirée sur les risques que peuvent engendrer ces couches argileuses sur les fondations des constructions. Il appartient donc, dans les zones où sont répertoriées ces couches argileuses, d'apporter un soin particulier à l'étude du sol local, à la conception des assises et des appuis des constructions et à leur mise en œuvre dans les règles de l'art.

3. Les risques et nuisances

C. Les risques naturels

Les arrêtés de catastrophe naturelle

La commune d'Ollainville est concernée par 10 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1982.

Le tableau ci-dessous en dresse la liste.

Tableau des arrêtés de catastrophes naturelles

Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF19990150	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Inondations et coulées de boue : 7

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF20170271	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
91PREF19830142	09/04/1983	18/04/1983	21/06/1983	24/06/1983
91PREF19880045	23/07/1988	23/07/1988	19/10/1988	03/11/1988
91PREF19920041	31/05/1992	31/05/1992	16/10/1992	17/10/1992
91PREF20010033	06/07/2001	07/07/2001	27/12/2001	18/01/2002
91PREF20020015	18/03/2002	19/03/2002	01/08/2002	23/08/2002
91PREF20160653	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016

Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF19930022	01/06/1989	31/12/1992	16/08/1993	03/09/1993

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
91PREF19970014	01/01/1993	31/01/1997	28/05/1997	01/06/1997

3. Les risques et nuisances

D. Les risques anthropiques

Le risque lié au transport de matières dangereuses

La commune est exposée au risque lié au transport de matières dangereuses.

Les canalisations de matières dangereuses

Une canalisation de matières dangereuses achemine du gaz naturel, des produits pétroliers ou chimiques à destination de réseaux de distribution, d'autres ouvrages de transport, d'entreprises industrielles ou commerciales de sites de stockage ou de chargement. La carte représente les implantations présentes dans la commune.

Les produits dangereux sont nombreux ; ils peuvent être inflammables, toxiques, explosifs, corrosifs ou radioactifs. La commune est citée au dossier départemental des risques majeurs pour les risques liés au transport par canalisation.

En effet, elle est traversée par plusieurs canalisations sous pression de transport de gaz exploitées par la société GRT gaz, et d'hydrocarbures exploitées par la société TOTAL.

La canalisation d'hydrocarbure est située au nord de la commune qu'elle traverse d'est en ouest dans le camp de Linas-Monthléry. La canalisation de Gaz à Haute pression traverse le territoire au sud et au nord.

Les contraintes en matière d'urbanisme concernent les projets nouveaux relatifs aux établissements recevant du public (ERP) les plus sensibles et aux immeubles de grande hauteur (IGH). (cf tableau ci-contre pour les canalisations de gaz)

Cartographie de l'aléa des sols argileux



Caractéristique de la canalisation	Zones justifiant des restrictions en matière de développement de l'urbanisation		Zone justifiant vigilance et information
	Zone permanente d'interdiction de toutes nouvelles constructions ou extensions d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes	Zone intermédiaire où des restrictions de construction ou d'extension d'IGH et d'ERP susceptibles de recevoir plus de 100 personnes existent	Zone d'information du transporteur de tout projet d'urbanisme
DN 150 (de part et d'autre de l'axe de la canalisation)	5m	30m	30m

3. Les risques et nuisances

D. Les risques anthropiques

Les sites et sols pollués

La base de données BASOL recense les sites et sols pollués, en activité ou non. Sur la commune deux sites sont recensés : AKZO NOBEL (fabrication de peinture) et VERNET (réalisation de composants thermostatiques)

- AKZO NOBEL : sur ce site de 3 hectares environ se sont succédées sur quelques décennies plusieurs sociétés de fabrication de peintures. Une partie des déchets produits a été enfouie sur place provoquant ainsi une pollution des sols et du sous sol. Toute activité sur le site a cessé depuis fin juillet 2001 et il est depuis pratiquement dépollué.
- Le site de la société VERNET est implanté sur une emprise de 40 000 m², localisée en bordure d'un cours d'eau. Cette société est implantée depuis 1971 dans une zone initialement agricole qui s'est peu urbanisée. Son activité consiste en la réalisation de composants thermostatiques. Les eaux à proximité sont contrôlées deux fois par an.

Par ailleurs, une industrie a déclaré des rejets de polluants potentiellement dangereux dans l'air, l'eau ou les sols : le VERNET (mécanique, électrique, traitement de surface).

Anciens sites industriels et activités de service

Ollainville détient des sites BASIAS sur son territoire. Les anciens sites industriels sont au nombre de 14 et les implantations dans la commune sont représentées sur la carte.

Les risques industriels majeurs

Le risque industriel majeur correspond à un événement accidentel se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.

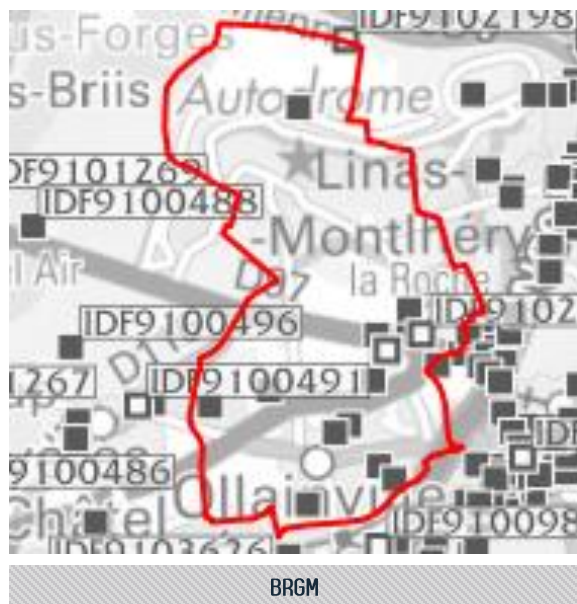
Deux industries sont classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Ces industries sont TECNOLIB et AKZO NOBEL INDUSTRIAL COATINGS. Aucune de ces installations industrielles n'est classée SEVESO.

Localisation des sites BASOL



MTES, DREAL/DRIEE

Localisation des sites BASIAS



BRGM

3. Les risques et nuisances

D. Les risques anthropiques

Les risques nucléaires

La commune d'Ollainville est soumise à un risque nucléaire étant donné la présence du CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) de Bruyères-le-Châtel qui est un centre de recherche, de développement et d'innovation qui travaille dans le domaine de l'énergie, des technologies pour l'information et la santé, ainsi que la défense militaire.

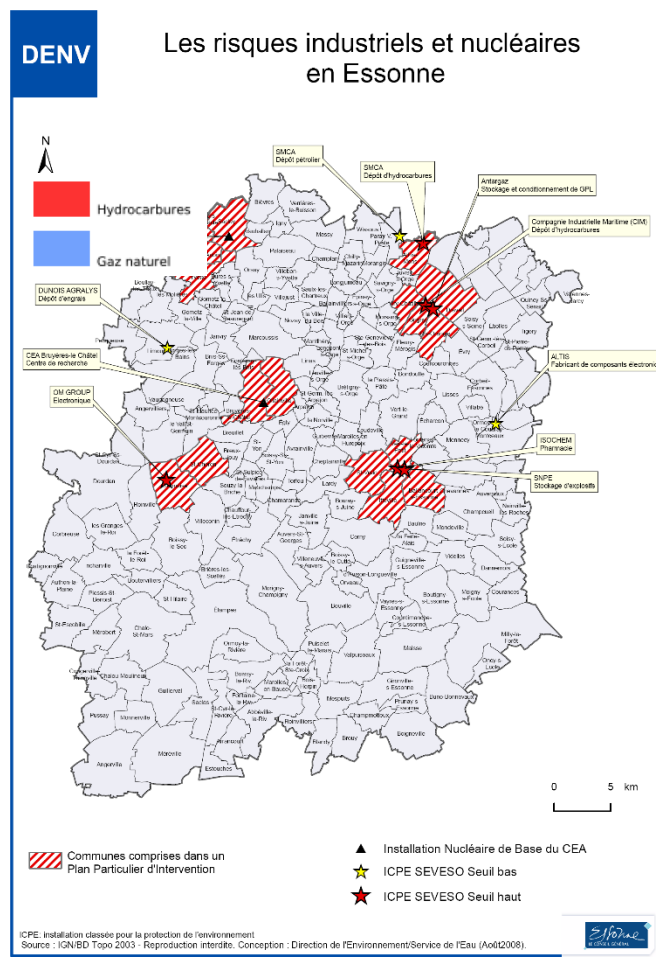
En cas d'accident majeur sur le CEA de Saclay ou sur Cis Bio International un dégagement d'iode radioactif peut se produire. Les scénarios d'accident montrent que la prise des comprimés d'iode pourrait être nécessaire dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention. Cependant la commune d'Ollainville n'est pas concernée par le PPI (Plan Particulier d'Intervention) relatif aux accidents pouvant survenir au sein du CEA (Commissariat à l'Énergie Atomique) de Saclay ou au sein de l'usine de l'UDIL (l'Unité de Démantèlement de l'installation nucléaire de la base 106). Le PPI ne concerne que les communes de Saclay, Villiers-le-Bâcle, Saint-Aubin et Gif-sur-Yvette.

Le Plan Particulier d'Intervention

Le département a mis en place le Plan Particulier d'Intervention pour le CEA de Saclay et pour le centre de Bruyères le Châtel selon l'arrêté du 30 novembre 2001 portant sur la mise en place d'un dispositif d'alerte d'urgence autour d'une installation nucléaire.

Le département a aussi créé, par arrêté interministériel du 23 avril 2004, la commission d'information auprès de l'installation nucléaire du Commissariat à l'Énergie Atomique DAM île de France à Bruyères-le-Châtel. Présidée par le Préfet, elle est composée de représentants des services de l'État, de représentants des intérêts économiques et sociaux, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants des collectivités locales. Mission : information du public sur l'impact des activités nucléaires sur la santé et l'environnement.

Localisation des risques industriels et nucléaires en Essonne



3. Les risques et nuisances

D. Les risques anthropiques

Les ondes radio

La carte ci-dessous présente la localisation des différentes antennes radios et téléphoniques émettant des ondes électromagnétiques. Dans la commune d'Ollainville, 2 antennes sont installées sur le territoire.

Une antenne se situe au hameau de La Roche à la frontière avec la commune d'Arpajon et une au niveau du CEA.

Une mesure dans la commune a été réalisée le 15 juin 2017 à route de La Roche. Cela a débouché sur un rapport de mesure qui conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

Le niveau global d'exposition est de 0,10 V/m et est donc inférieur à la valeur limite la plus faible fixée par le décret soit 28V/m.

Évaluation globale de l'exposition

Le niveau global d'exposition est le résultat de la mesure des champs électromagnétiques émis globalement par l'ensemble des émetteurs environnant le point de mesure, visibles ou non, qui sont en fonctionnement au moment de la mesure.

Une évaluation détaillée de l'exposition par fréquence a été réalisée. Le résultat de ces mesures détaillées est présenté agrégé par service (colonne mesure), suivi, le cas échéant, du résultat d'un calcul d'extrapolation. Seuls les résultats supérieurs à [0,05] V/m sont mentionnés.

Analyse détaillée de l'exposition

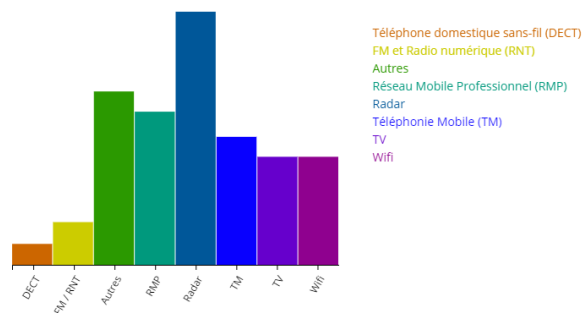
SERVICE	BANDE DE FRÉQUENCE (MHZ)	MESURE	EXTRAPOLATION	VALEUR LIMITE (NIVEAU DE RÉFÉRENCE)
Services HF	0.1-30	0.08 V/m		28 V/m
PMR (Réseaux radio mobile professionnels)	30-87.5 (hors TV)	0.05 V/m		28 V/m
TV	47-68/470-790	0.05 V/m		28 V/m
Radiodiffusion sonore (FM - RNT)	87.5-108/174-223	0.02 V/m		28 V/m
PMR - balises	108- 880/921-925	0.05 V/m		28 V/m
TM 700 (Téléphonie Mobile en 700 MHz)	703-788			36 V/m
TM 800	791-821	0.03 V/m		39 V/m
TM 900	925-960	0.03 V/m		41 V/m
Radars - balises - FH	960-1710	0.06 V/m		42 V/m
TM 1800	1805-1880	0.02 V/m		58 V/m
DECT (Téléphone domestique)	1880-1900	0.01 V/m		59 V/m
TM 2100	2100-2170	0.02 V/m		61 V/m
Radar - BLR (Wimax)- FH	2200-6000 (hors Wi-Fi et TM)	0.10 V/m		61 V/m
Réseaux locaux radioélectriques ou Wifi	2400-2483/5150-5350/5470-5725	0.05 V/m		61 V/m
TM 2600	2620-2690	0.03 V/m		61 V/m

Localisation des antennes



CARTO-RADIO

Répartition du champ par service



4. Les réseaux techniques urbains

A. Les réseaux d'eau

Le réseau d'eau potable

L'eau potable est gérée par Véolia. Le réseau est alimenté par un mélange d'eau de la rivière Essonne (traitée à la station d'Itteville) et d'eau souterraine (6 forages). Le mélange et la chloration ont lieu à la station de Cheptainville Bois Blanc.

Les résultats des analyses lors du contrôle sanitaire du 2 octobre 2018 ont débouché sur la conclusion suivante : l'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Le réseau d'assainissement et d'eau pluviale

La commune présente un réseau de type séparatif. La commune est aujourd'hui assainie par la station d'épuration d'Ollainville mise en place à la fin 2009. Elle permet aujourd'hui le traitement **de 10 500 m³ d'eaux usées par jour (soit 60 000 équivalents habitants)**. Une fois traitées, elles sont rejetées à 40% dans l'Orge et 60% dans la Rémarde qui bordent le site.

Les eaux pluviales sont collectées par le réseau communal puis rejetées dans l'Orge. Afin de prévenir les inondations, le SAGE exige la mise en œuvre d'étude du rejet zéro, de rétention à la parcelle et de limitation des débits de fuite autorisés.

4. Les réseaux techniques urbains

B. La gestion des déchets

Le SIREDOM

La collecte des déchets est assurée par le SIREDOM (Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères). Elle a pour priorité de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement.

La fusion Sictom du Hurepoix / Siredom

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est réunie en date du 13 octobre 2017 en présence des services de l'Etat et de nombreux élus du territoire pour acter de la fusion Sictom du Hurepoix et du Siredom. Au 1er janvier 2018, le nouveau syndicat SIREDOM, issu de la fusion a été créé.



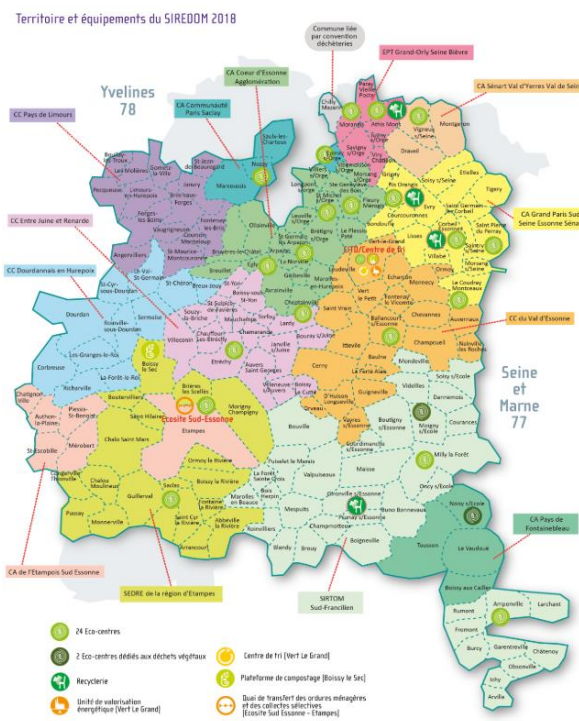
Sur le territoire du SIREDOM, les déchets ménagers sont collectés par les communes, mais ensuite, le syndicat prend en charge leur traitement et leur valorisation. Créé en 1957 à l'initiative de 9 communes, le SIREDOM en compte aujourd'hui 177 réparties en Essonne et Seine et Marne, ce qui en fait le 2e syndicat intercommunal de traitement des déchets ménagers et assimilés en France.

La collecte des déchets

Les déchets ménagers sont collectés une fois par semaine (mercredi après-midi), les emballages papiers une fois par semaine (vendredi matin), le verre en apport volontaire, les déchets verts une fois toutes les deux semaines (seulement impaires) le mardi après-midi de mars à novembre. Pour les encombrants, les habitants ont accès aux 15 déchetteries du SIREDOM dont la déchetterie d'Egley, Ils peuvent également être retirés gratuitement sur rendez-vous. Un badge magnétique remplace la carte d'accès utilisée auparavant.

Une fois collectées, les ordures ménagères sont acheminées jusqu'à l'usine d'incinération (UIOM) située à OUARVILLE dans l'Eure-et-Loir (28).

Carte du SIREDOM 2018



5. Les énergies renouvelables

A. Rappel du contexte

Les lois Grenelle

La loi Grenelle I de l'environnement

Promulguée le 3 août 2009, elle dessine les grands enjeux en termes énergétiques pour la France à court et moyen termes, notamment en ce qui concerne la réduction des consommations dans les constructions neuves :

- 2012 : bâtiments basse consommation (50kWh/m²/an : chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire) ;
- 2020 : bâtiments à énergie positive (consommation d'énergie primaire inférieure à la quantité d'énergie qu'ils produiront à partir de sources renouvelables)
- Réduction des consommations d'énergie du parc des bâtiments existants publics et tertiaires d'au moins 38% d'ici 2020.

La loi Grenelle II de l'environnement

La loi portant engagement national pour l'environnement, dite "Grenelle II", a été promulguée le 12 juillet 2010. Ce texte doit permettre de "décliner de manière concrète les orientations du "Grenelle I" qui a déterminé les objectifs du Gouvernement dans le domaine environnemental".

Comportant plus de 100 articles, ce texte définit six grands chantiers (bâtiment et urbanisme, transports, énergie et climat, préservation de la biodiversité, protection sanitaire et gestion des déchets, définition d'une « nouvelle gouvernance écologique »).

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)

Le PCAET de l'Essonne définit aussi des orientations spécifiques pour permettre de lutter contre l'effet de serre.

S'inscrivant dans les objectifs internationaux et nationaux de lutte contre le changement climatique (protocole de Kyoto et objectif européen des "3*20" en 2020), il s'appuie sur un état des lieux réalisé en 2008, le Bilan carbone essonnien qui évalue les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre induits par le territoire essonnien (émissions directes et indirectes).

Il s'organise autour des trois leviers dont dispose le Département pour mettre en mouvement les acteurs essonnien :

- l'exemplarité,
- le rôle d'incitateur,
- le rôle d'animateur.

Il traite 7 thématiques

- bâtiment/énergie,
- déplacements/mobilité,
- achats/consommation/déchets,
- activités économiques,
- agriculture/biodiversité,
- urbanisme/aménagement du territoire,
- animation.

Il met en cohérence l'ensemble des actions contribuant à la réduction des gaz à effet de serre essonnien et à l'adaptation du territoire à l'impact du changement climatique

5. Les énergies renouvelables

B. Les potentiels sur le territoire

La géothermie

Le BRGM, l'ADEME, la région Ile de France et EDF ont développé un système d'information géographique d'aide à la décision, qui indique si, en un endroit donné, l'installation de pompes à chaleur sur nappe aquifère est envisageable. Le SIG ne montre que la productivité des nappes superficielles, sans prendre en compte les nappes profondes.

Sur le territoire d'Ollainville, le potentiel relevé est faible voire nul sur la partie Sud du territoire et de faible à moyen sur la partie Nord. Cependant, il faut noter qu'il est difficilement envisageable de développer un réseau de géothermie dans une commune majoritairement pavillonnaire. Cela pourrait être fait à l'échelle d'un nouveau quartier mixte.

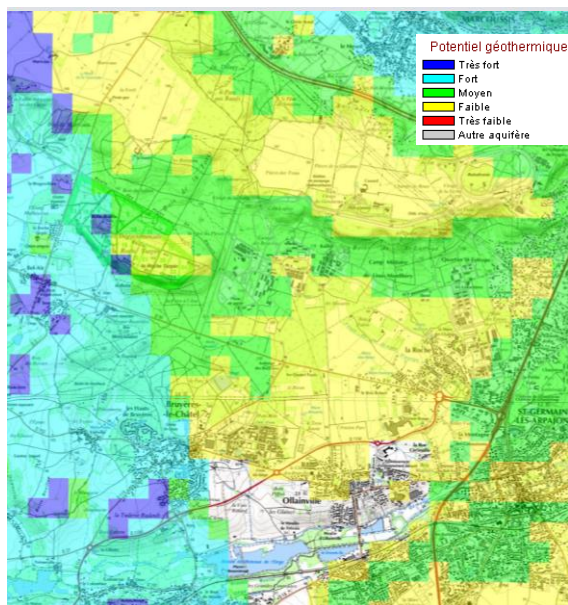
Le potentiel solaire

La durée d'ensoleillement moyen dans l'Essonne est de 1 750 à 2 000h par an. Le potentiel énergétique moyen en kwh thermique par an et par m² est de 1 220 à 1 350 kwh d'énergie récupérable par an.

Données plus précises à l'échelle du Département : ensoleillement moyen annuel : 1618 h, alors que la moyenne française est de 1 968 heures. (Source : Météo France)

L'ensoleillement en Essonne est suffisant pour l'exploitation de panneaux solaires thermiques utiles pour l'eau chaude sanitaire. Il convient, lors des études de faisabilité, d'analyser l'orientation et l'adaptabilité environnementale des projets (conception bioclimatique). Néanmoins, la production d'énergie solaire reste limitée pour subvenir aux besoins de chauffage ou d'électricité, sans mise en place d'une énergie complémentaire.

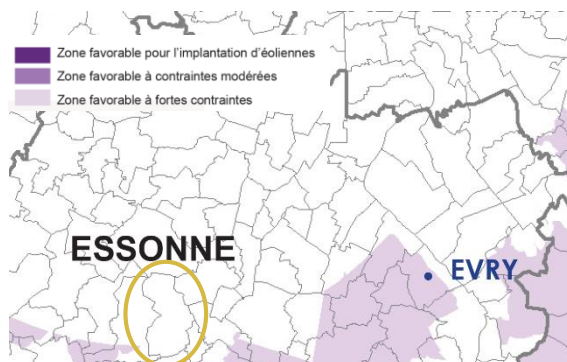
Localisation du potentiel géothermique



ADEME - BRGM

Le potentiel éolien

Selon les études réalisées pour constituer le Schéma Régional de juillet 2012, aujourd'hui annulé par le Conseil d'État, Ollainville est une commune qui ne possède aucune zone favorable au développement de l'éolien.



Région Île-de-France

- ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- BRGM** : Bureau de Recherches Géologiques et Minières
- CSP** : Catégories Socioprofessionnelles
- DCE** : Directive Cadre sur l'Eau
- DRIEE** : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
- IAU** : Institut d'Aménagement et d'Urbanisme
- ICPE** : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- PDUIF** : Plan de Déplacements Urbains d'Île-de-France
- PLD** : Plan Local de Déplacements
- PLH** : Programme Local de l'habitat
- PPBE** : Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- PCET** : Plan Climat Energie Territorial
- PREDAS** : Plan Régional d'Elimination des Déchets d'Activités de Soins
- PREDD** : Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux
- PREDEC** : Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets de Chantiers
- PREDIF** : Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile-de-France
- PREDMA** : Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- SAGE** : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDAGE** : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- SDC** : Schéma Départemental des Carrières
- SDRIF** : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France
- SIG** : Système d'Information Géographique
- SRCAE** : Schéma Régional Climat Air Energie
- SRCE** : Schéma Régional de Cohérence Ecologique
- SRE** : Schéma Régional Eolien
- STIF** : Syndicat des Transports d'Île-de-France
- TCSP** : Transports Collectifs en Site Propre
- TMD** : Transport de Matières Dangereuses
- ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique